|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **NATIONS UNIES** | Description: Description: !UNLOGO | |  | E:\Logos\UNESCO (black).jpg | FAO-LOGO | **BES** | |
|  |  | | | | | | **IPBES**/6/15 |
|  | | [**Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**](http://unterm.un.org/DGAACS/unterm.nsf/WebView/89752D0EE42F5EDF852575EC006B64B1?OpenDocument) | | | | | Distr. générale  16 avril 2018  Français  Original : anglais |

Plénière de la Plateforme intergouvernementale   
scientifique et politique sur la biodiversité   
et les services écosystémiques

Sixième session

Medellín (Colombie), 18-24 mars 2018

Rapport de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les travaux de sa sixième session

I. Ouverture de la session

1. La sixième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (la « Plateforme ») s’est tenue à Medellín(Colombie) du 18 au 24 mars 2018.
2. Avant l’ouverture officielle de la session, une cérémonie d’ouverture s’est déroulée dans la soirée du samedi 17 mars 2018, au cours de laquelle des déclarations ont été prononcées par M. Federico Gutiérrez Zuluaga, maire de Medellín ; Mme Anne Larigauderie, Secrétaire exécutive de la Plateforme ; M. Erik Solheim, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) ; M. Robert Watson, Président de la Plateforme ; et M. Juan Manuel Santos Calderón, Président de la Colombie. Des consultations régionales ont également été tenues le 17 mars 2018 ainsi que dans la matinée de chaque jour de la session.
3. La session a été ouverte le dimanche 18 mars 2018 à 10 h 5 par le Président de la Plateforme, qui a ensuite prononcé un discours liminaire en son nom propre et au nom de la Secrétaire exécutive de la Plateforme.
4. Dans son allocution, le Président a souhaité la bienvenue aux participants, remercié le Gouvernement colombien d’avoir accueilli la session et, en référence à la cérémonie d’ouverture qui avait eu lieu la veille, remercié le Président de la Colombie pour un discours tonifiant.
5. Le Président a souligné le volume et l’importance des travaux à accomplir durant la sixième session, qui comporteraient l’examen et l’approbation éventuelle des résumés à l’intention des décideurs de quatre évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques et de l’évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres. Il a  remercié les gouvernements qui avaient présenté des observations sur les cinq résumés, qui avaient été extrêmement utiles pour exprimer leurs principales préoccupations. Les participants s’efforceraient de paufiner ensemble ces résumés durant la session, fournissant ainsi aux décideurs les informations dont ils avaient besoin pour prendre leurs décisions en connaissance de cause, en particulier en vue de la réalisation des objectifs d’Aichi relatifs à la diversité biologique, des objectifs de développement durable et de l’Accord de Paris sur les changements climatiques. Le Président a souligné qu’il importait d’assurer la cohérence entre les cinq résumés, précisant que des discussions se tiendraient pendant la session sur la manière d’y parvenir.
6. Le Président a appelé l’attention des participants sur d’autres questions essentielles qui seraient abordées durant la session, notamment les budgets pour 2018 et 2019 ainsi qu’un rapport d’évaluation interne et les projets d’éléments d’un deuxième programme de travail. Il faudrait aussi choisir les nouveaux membres du Groupe d’experts multidisciplinaire. À cet égard, le Président a remercié les membres du Groupe, y compris ses coprésidents, actuels et précédents, de leur contribution importante à la Plateforme. Il a aussi salué la contribution des membres du Groupe qui avaient présidé des groupes d’experts ou des groupes de travail à titre individuel.
7. Enfin, le Président a annoncé la démission de M. Diego Pacheco Balanza, membre du Bureau représentant la région de l’Amérique latine et des Caraïbes, qu’il faudrait remplacer en attendant l’élection des nouveaux membres du Bureau à la septième session de la Plénière. Il a remercié M. Pacheco d’avoir contribué aux travaux de la Plateforme et de s’être fait le défenseur des peuples autochtones. Il a signalé que d’autres régions pourraient également vouloir nommer des remplaçants à la suite d’un certain nombre de démissions.
8. Après l’allocution du Président, des représentants, intervenant au nom des groupes régionaux, des États-Unis d’Amérique et des parties prenantes, ont prononcé des déclarations générales dans lesquelles ils ont évoqué les progrès de la Plateforme, les activités menées à l’appui des travaux de la Plateforme par les entités au nom desquelles ils s’exprimaient et leurs attentes au regard de la session en cours et des futurs travaux de la Plateforme.

II. Questions d’organisation

A. Adoption de l’ordre du jour et organisation des travaux

1. La Plateforme a adopté l’ordre du jour ci-après, sur la base de l’ordre du jour provisoire (IPBES/6/1), tel que modifié oralement :
2. Ouverture de la session.
3. Questions d’organisation :
   1. Adoption de l’ordre du jour et organisation des travaux ;
   2. Composition de la Plateforme ;
   3. Élection de membres du Groupe d’experts multidisciplinaire.
4. Admission d’observateurs à la sixième session de la Plénière de la Plateforme.
5. Vérification des pouvoirs des représentants.
6. Rapport de la Secrétaire exécutive sur la mise en œuvre du premier programme de travail pour la période 2014‑2018.
7. Évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques :
   1. Évaluation régionale et évaluations sous-régionales pour l’Afrique ;
   2. Évaluation régionale et évaluations sous-régionales pour les Amériques ;
   3. Évaluation régionale et évaluations sous-régionales pour l’Asie et le Pacifique ;
   4. Évaluation régionale et évaluations sous-régionales pour l’Europe et l’Asie centrale.
8. Évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres.
9. Évaluations en attente : évaluation thématique de l’utilisation durable des espèces sauvages, évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits et évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes.
10. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme :
    1. Budget et dépenses pour la période 2014-2019 ;
    2. Collecte de fonds.
11. Examen de la Plateforme.
12. Élaboration d’un deuxième programme de travail.
13. Date et lieu des futures sessions de la Plénière.
14. Dispositions institutionnelles : dispositions concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat.
15. Adoption des décisions et du rapport de la session.
16. Clôture de la session.

B. Composition de la Plateforme

1. Le Président a annoncé que, depuis la cinquième session de la Plénière, l’Arménie, la Bulgarie et le Paraguay avaient rejoint la Plateforme qui, partant, était composée des 129 membres ci-après : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d’Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d’Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d’), Iraq, Irlande, Israël, Japon, Kenya, Kirghizstan, Lettonie, Libéria, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Monténégro, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Pays-Bas, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Sainte-Lucie,   
   Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

C. Élection des membres du Groupe d’experts multidisciplinaire

1. Conformément à l’article 28 du règlement intérieur, la Plénière a élu les membres suivants du Groupe :

*États d’Afrique*:

M. Luthando Dziba (Afrique du Sud)

M. Eric Bertrand Fokam (Cameroun)

Mme Voahangy Raharimalala (Madagascar)

M. Mohammed Sghir Taleb (Maroc)

M. Maritew Chimère Diaw (Sénégal)

*États d’Amérique latine et des Caraïbes :*

Mme Bibiana Vila (Argentine)

M. Germán Ignacio Andrade Pérez (Colombie)

Mme Carmen Roldán Chacón (Costa Rica)

M. Antonio Díaz-De-León (Mexique)

Mme Juana Venecia Álvarez De Vanderhorst (République dominicaine)

*États d’Asie et du Pacifique :*

M. Ning Wu (Chine)

M. Shizuka Hashimoto (Japon)

M. Leng Guan Saw (Malaisie)

M. Madhav Karki (Népal)

M. Rizwan Irshad (Pakistan)

*États d’Europe occidentale et autres États :*

Mme Judith Fisher (Australie)

Mme Sandra Lavorel (France)

Mme Isabel Sousa Pinto (Portugal)

Mme Marie Stenseke (Suède)

M. Markus Fischer (Suisse)

*États d’Europe orientale*:

M. Rovshan Abbasov (Azerbaïdjan)

M. Ruslan Novitsky (Bélarus)

M. Mersudin Avdibegović (Bosnie-Herzégovine)

Mme Katalin Török (Hongrie)

M. Özden Gorücü (Turquie)

1. Le Président a fait observer que si les nouveaux membres semblaient être largement spécialisés dans les sciences naturelles, et plus particulièrement dans le domaine de la biosphère terrestre, bon nombre d’entre eux avaient un bagage diversifié et apporteraient ainsi au Groupe une expérience pluridisciplinaire non négligeable.

D. Élection des membres du Bureau

1. Présentant ce sous-point, le Président a rappelé que le membre du Bureau représentant la région de l’Amérique latine et des Caraïbes, M. Diego Pacheco (État plurinational de Bolivie), avait démissionné. La personne élue pour le remplacer, Mme Carmen Roldán Chacón (Costa Rica), avait aussi démissionné, ayant été nommée par le Gouvernement costaricien comme candidate au Groupe d’experts multidisciplinaire. Le membre remplaçant du Bureau représentant l’Europe orientale, M. Adem Bilgin (Turquie), avait démissionné pour la même raison.
2. Par conséquent, le Président a invité la région de l’Amérique latine et des Caraïbes à présenter la candidature d’un remplaçant qui pourrait être élu par la Plénière à la session en cours. Il a également invité la région de l’Europe orientale et la région de l’Amérique latine et des Caraïbes à nommer des substituts aux remplaçants, si elles le souhaitaient, qui pourraient être élus par la Plénière à la session en cours.
3. Conformément à l’article 20 du règlement intérieur, la Plénière a ensuite élu les membres suivants du Bureau pour assurer le mandat restant à courir des membres ayant démissionné.

*États d’Amérique latine et des Caraïbes*:

Mme Ana María Hernández (Colombie)

Remplaçant : M. Carlos Iván Zambrana Flores (État plurinational de Bolivie)

1. Abordant une question connexe, un représentant, s’exprimant au nom d’un groupe régional, a souligné qu’il était important de fixer à l’avance l’ordre dans lequel les groupes régionaux assumeraient la présidence du Bureau.
2. Le Président a annoncé qu’il tiendrait des consultations informelles sur la question avec les groupes régionaux et qu’il ferait rapport sur les résultats de ces consultations à la session en cours. Une représentante a alors rappelé que la procédure à suivre avait déjà été examinée en profondeur et arrêtée à la première session de la Plénière et qu’elle ne voyait aucune raison de la modifier.
3. Faisant rapport sur les conclusions des consultations informelles, qu’il avait conduites avec le concours des membres du Bureau, le Président a affirmé que tous les groupes régionaux avaient réaffirmé que l’article 15 du règlement intérieur s’appliquait aux séances de la Plénière, notamment la disposition selon laquelle la présidence du Bureau serait assurée tour à tour par une des cinq régions de l’ONU pendant une période non renouvelable de trois ans. Si toutes les régions avaient admis que l’application de cette règle supposait que le prochain président de la Plateforme serait issu d’Afrique, d’Europe orientale ou d’Amérique latine ou des Caraïbes, aucun consensus n’avait pu être dégagé quant à la question de savoir si la Plénière devait décider de l’ordre dans lequel les régions assureraient la présidence. Aussi la Plénière a‑t‑elle décidé de continuer d’appliquer l’article 15 et de consigner cette décision dans le rapport sur les travaux de la session.

III. Admission d’observateurs à la sixième session de la Plénière   
de la Plateforme

1. Présentant ce point, le Président a rappelé qu’à sa cinquième session, la Plénière avait décidé que la procédure provisoire régissant l’admission d’observateurs à ses sessions, décrite au paragraphe 22 du rapport sur les travaux de sa première session (IPBES/1/12) et qui avait été appliquée à ses deuxième, troisième, quatrième et cinquième sessions, serait également appliquée à sa sixième session.
2. Conformément aux décisions prises par la Plénière à ses précédentes sessions, les organisations ci-après ont été admises à participer à la session en cours en tant qu’observateurs, en plus des États, conventions, organisations multilatérales, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, et autres organisations qui avaient été admises à participer à ses première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième sessions : Agroambientalistas ; Ambivium Institute on Security and Cooperation ; Amis de l’Afrique Francophone-Bénin ; Belarusian-Russian University ; Brazilian Platform on Biodiversity and Ecosystem Services ; Centre de recherche pour la gestion de la biodiversité ; Commonwealth Scientific and Industrial Research Organization ; Cross River State Government ; Desert Research Centre ; DHI Water & Environment (Malaisie) ; EAFIT University ; Ecological Association « Eko Viciana » ; Fundación Botánica y Zoológica de Barranquilla ; Fundación Humedales ; Huqooq-ul-Ebad Development Foundation ; Indigenous Peoples Major Group for Sustainable Development ; Instituto Sinchi ; International Academy of Science ; International Analog Forestry Network ; International University of Business Agriculture and Technology ; Keio University ; LatInformation News et El Árbol América Latina ; Manchester Metropolitan University ; Massachusetts Institute of Technology ; Nigeria National Park Service ; OASIS ; Obafemi Awolowo University ; Organización indígena para la investigación Tierra y Vida ; Pan African Institute for Development – West Africa ; Pan African University Institute of Water and Energy Sciences ; Rainforest Foundation Norway ; Red de Mujeres Indígenas sobre Biodiversidad ; Rice University ; Sustainable Development Policy Institute ; (SDPI - Nepal) ; The University of the West Indies ; Tribhuvan University ; Universidade de Coimbra ; Universidade Federal de Sergipe ; Université Laval ; Université suédoise des sciences agricoles ; Universidad Nacional de Colombia ; University of Calabar ; University of Cape Town ; University of Technology Sydney ; University of Zimbabwe ; Young Ecosystem Services Specialists ; YPFB Petroandina SAM ; Zoological Survey of India.
3. Le Président a appelé l’attention des participants sur le projet de politique et de procédures d’admission des observateurs (IPBES/6/14) qui, comme il l’a rappelé, avait fait l’objet de désaccords aux cinq précédentes sessions de la Plénière, s’agissant en particulier des paragraphes 14 à 17 qui, par conséquent, restaient entre crochets. Il a demandé aux membres si l’un quelconque d’entre eux avait changé de point de vue sur la question. Aucun membre n’étant intervenu, la Plénière a décidé que la procédure provisoire régissant l’admission d’observateurs à ses sessions, telle que décrite au paragraphe 22 du rapport sur les travaux de sa première session (IPBES/1/12) et appliquée à ses six précédentes sessions, serait également appliquée à sa septième session, étant entendu que les observateurs admis à participer jusque-là à ses sessions feraient partie des observateurs admis à participer à sa septième session. Elle a également décidé qu’elle examinerait à nouveau, à sa septième session, le projet de politique et de procédures d’admission des observateurs.

IV. Vérification des pouvoirs des représentants

1. Conformément à l’article 13 du règlement intérieur et avec l’aide du secrétariat, le Bureau a examiné les pouvoirs des représentants des 86 membres de la Plateforme participant à la session en cours. Il a déterminé que les pouvoirs des représentants des 77 membres ci-après, qui avaient été délivrés soit par les chefs d’État ou de gouvernement soit par les Ministres des affaires étrangères, ou en leur nom, comme le prescrit l’article 12, étaient en bonne et due forme : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, Équateur, Estonie, États-Unis, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Honduras, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d’), Irlande, Israël, Japon, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Malawi, Maroc, Mexique, Monaco, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Slovaquie, Suède, Suisse, Thaïlande, Togo,   
   Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Zambie et Zimbabwe.
2. Les représentants de neuf autres membres de la Plateforme ont participé à la session en cours sans être munis de pouvoirs valables. Ils ont en conséquence été considérés comme des observateurs.
3. La Plénière a approuvé le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs.

V. Rapport de la Secrétaire exécutive sur la mise en œuvre   
du premier programme de travail pour la période 2014-2018

1. Présentant ce point, la Secrétaire exécutive a fait état des progrès considérables accomplis dans la mise en œuvre du premier programme de travail depuis la précédente session, résumant les informations présentées dans son rapport sur la question (IPBES/6/2) ainsi que dans les documents d’information connexes mentionnés dans son rapport, en appelant l’attention des représentants sur les projets de décision relatifs aux quatre objectifs du programme, reproduits dans la note du secrétariat sur les projets de décision soumis à la sixième session (IPBES/6/1/Add.2).
2. Mettant en exergue un certain nombre de détails ressortant des documents, la Secrétaire exécutive a signalé, à propos de l’objectif no 1, qu’une évaluation du programme de bourses d’étude de la Plateforme serait réalisée ; qu’un appel avait été lancé le jour même pour que d’autres partenaires soumettent des propositions visant à faciliter la diffusion des résultats des évaluations sur le point d’être publiés, qui pourraient être examinés lors de la troisième réunion du forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme prévu fin 2018, au cas où la Plénière accepterait de demander la tenue d’une telle réunion ; et que des travaux substantiels avaient été entrepris en vue d’élaborer des directives ayant pour but d’aider les pays à mener à bien leurs évaluations nationales et à mettre en place des plateformes nationales science-politique. S’agissant des prochaines étapes, elle a appelé l’attention des participants sur une proposition tendant à organiser une série de dialogues régionaux destinés notamment à trouver des moyens d’améliorer le processus de soumission d’observations aux fins de l’évaluation mondiale et de mettre en place une plateforme de collecte des suggestions concernant le deuxième programme de travail.
3. Pour ce qui est des systèmes de savoirs autochtones et locaux, la Secrétaire exécutive a indiqué que les experts compétents étaient en train d’analyser les nombreuses contributions reçues comme suite à un appel à contributions visant à intégrer une solide composante de savoirs autochtones et locaux dans l’évaluation mondiale ; que des consultations avaient été tenues pour associer les peuples autochtones et les communautés locales ; et que les orientations méthodologiques en cours d’élaboration dans le cadre de l’application de l’approche concernant la reconnaissance et l’utilisation des savoirs autochtones et locaux, telle que définie dans l’annexe II de la décision IPBES-5/1, prendraient en compte les enseignements tirés de la mise en œuvre de cette approche à ce jour, ainsi que la réflexion sur les modalités de mise en place du mécanisme participatif.
4. En ce qui concerne les connaissances et les données, la Secrétaire exécutive a déclaré que les travaux, qui étaient auparavant axés essentiellement sur les indicateurs spécifiques aux sciences naturelles retenus jusqu’à présent, s’étendaient aujourd’hui à l’élaboration de « groupes » d’indicateurs socioécologiques utilisés dans l’évaluation mondiale ; au nouveau site Web de la Plateforme qui devait répondre aux besoins en matière de gestion des données et de l’information ; et à la définition d’une approche en trois étapes pour faciliter la production de nouvelles connaissances.
5. À cet égard, l’équipe spéciale sur les connaissances et les données avait achevé une première phase portant sur l’évaluation des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire, lors de laquelle les experts compétents avaient été invités à examiner les priorités en matière de recherche mises en évidence dans cette évaluation ; une vaste consultation en ligne serait menée pour finaliser la liste des lacunes qu’ils avaient identifiées et hiérarchisées. Les conclusions de cette évaluation seraient également examinées dans le cadre des travaux menés au regard de l’objectif no 3, d’abord en marge de la session en cours de la Plénière, à une réunion de la « coalition des volontaires » — consortium de pays souhaitant donner suite à ces conclusions —, puis à la vingt-deuxième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendrait en juillet 2018 et lors de laquelle seraient examinés les progrès accomplis par les Parties à cette Convention dans la mise en œuvre de la décision CBD/COP/DEC/XIII/15 concernant les incidences de l’évaluation des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire sur les travaux de la Convention. La Secrétaire exécutive a déclaré que l’évaluation avait aussi suscité une multitude d’activités et de décisions nationales et infranationales et que des demandes d’informations à ce sujet seraient bientôt publiées afin d’alimenter un système de suivi récemment mis au point.
6. S’agissant de la poursuite des travaux sur les scénarios et modèles, le Forum Belmont et le réseau BiodivERsA étaient en train d’évaluer et de sélectionner des projets parmi plus de 100 propositions reçues à la suite de leur appel conjoint à mener des recherches sur les lacunes recensées par le groupe d’experts sur les scénarios et modèles, qu’ils finançaient à hauteur de 25 millions d’euros. La deuxième phase des travaux du groupe d’experts, a ajouté la Secrétaire exécutive, serait axée sur le maintien de l’aide à l’utilisation des scénarios et modèles dans les évaluations de la Plateforme et sur la promotion de la mise au point de la prochaine génération de scénarios et modèles par l’ensemble de la communauté scientifique dans le cadre d’une approche participative et inclusive, notamment la collaboration sur les « trajectoires socioéconomiques partagées » avec les experts des changements climatiques.
7. En ce qui concerne l’objectif no 4, la Secrétaire exécutive a fait observer que le groupe d’experts reconstitué sur les outils et méthodes d’appui à l’élaboration des politiques continuerait d’orienter la mise au point du catalogue en ligne d’outils et de méthodes et que le contenu téléchargé par divers partenaires était en cours d’examen ; le projet de décision sur le sujet, a-t-elle ajouté, invitait d’autres partenaires à se joindre à cette entreprise. S’agissant de la communication et de l’association des parties prenantes, elle a indiqué que la présence de la Plateforme dans les médias traditionnels et sociaux avait énormément augmenté et que des efforts avaient été déployés pour entrer en contact avec de nouvelles parties intéressées.
8. Concernant la mise en œuvre de la politique en matière de conflits d’intérêts, le Comité sur les conflits d’intérêts n’avait relevé aucun cas de conflit d’intérêts sur la base des 67 formulaires reçus par le secrétariat depuis la cinquième session de la Plénière, mais 14 experts n’avaient pas encore communiqué leurs formulaires et 6 formulaires manquaient encore pour les candidats au Groupe d’experts multidisciplinaire ; la Secrétaire exécutive a rappelé que ces 6 formulaires devaient être communiqués le lundi 19 mars au plus tard. La Secrétaire exécutive a aussi noté que tous les experts des quatre évaluations régionales et de l’évaluation de la dégradation et de la restauration des terres, en cours d’examen lors de la sixième session, respectaient la politique en matière de conflits d’intérêts.
9. Enfin, la Secrétaire exécutive a précisé que tous les postes de secrétariat approuvés avaient été pourvus.
10. Mme Sandra Diaz, coprésidente de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, a ensuite rendu compte des progrès réalisés dans l’élaboration de l’évaluation mondiale. Elle a rappelé que, conformément au rapport de cadrage de l’évaluation figurant dans l’annexe I de la décision IPBES-4/1, l’évaluation s’appuierait sur les évaluations régionales, l’évaluation thématique sur la dégradation et la restauration des terres et l’évaluation thématique sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire, tout en incorporant des informations nouvelles sur les questions intercontinentales et mondiales, telles que les interactions causales entre des zones éloignées (telecoupling), la haute mer et les systèmes socioécologiques transfrontières. Les importants travaux menés à ce jour comprenaient les efforts visant à intégrer les savoirs autochtones et locaux dans l’évaluation mondiale, notamment grâce à des consultations en ligne et à des dialogues en face à face, et d’activités liées au renforcement des capacités, notamment en matière d’apprentissage et de participation ; à faire progresser les travaux sur les indicateurs socioécologiques, en mettant l’accent sur les examens systématiques lors de l’élaboration des différents chapitres de l’évaluation mondiale pour veiller à ce que toutes les affirmations soient solides et fondées sur des données factuelles ; à intégrer les multiples valeurs de la nature et des contributions apportées par la nature aux populations dans chaque chapitre. La coprésidente a souligné certaines des réalisations à ce jour, telles que présentées dans le rapport intérimaire sur la mise en œuvre de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (voir IPBES/6/INF/11), qui comprenait le premier examen d’un projet d’évaluation par les experts, une deuxième réunion des auteurs, des réunions pour chaque chapitre et une réunion sur l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs. Elle a ensuite appelé l’attention des participants sur les prochaines étapes : le deuxième examen de l’ébauche de l’évaluation par les experts et les gouvernements, la troisième réunion des auteurs, des consultations supplémentaires avec les gouvernements, les peuples autochtones et les communautés locales, et la livraison du texte définitif aux gouvernements d’ici au début de 2019, aboutissant à l’examen du projet finalisé par la Plénière à sa septième session, prévue en mai 2019.
11. Le Président a remercié la Secrétaire exécutive et la coprésidente de l’évaluation mondiale pour les informations fournies, ainsi que les experts participant aux travaux cruciaux sur l’ensemble des différentes évaluations, y compris l’évaluation mondiale, pour avoir consacré gracieusement une part considérable de leur temps à ces travaux.
12. La Plénière a pris note des informations communiquées et s’est félicitée des travaux menés à ce jour par les divers groupes d’experts. Sachant qu’il importe d’assurer la poursuite de ces travaux, la Plénière a également décidé de renvoyer l’examen du rapport de la Secrétaire exécutive sur la mise en œuvre du premier programme de travail (IPBES/6/2) ainsi que des projets de décision connexes (IPBES/6/1/Add.2) aux réunions du groupe de contact créé pour examiner les points 10 (Examen de la Plateforme) et 11 (Élaboration d’un deuxième programme de travail) de l’ordre du jour.
13. Au cours du débat qui a suivi, un représentant s’est déclaré préoccupé par le fait qu’il serait peut-être difficile pour les petites délégations d’assister aux réunions des groupes de contact lors desquelles se poursuivrait l’examen de la présente question.
14. Ensuite, la Plénière a examiné un projet de décision sur la question établi par le secrétariat (IPBES/6/L.10)*.*

VI. Évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité   
et des services écosystémiques

1. La Secrétaire exécutive a fait un bref exposé sur les éléments génériques communs aux quatre évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques pour l’Afrique, l’Asie et le Pacifique, les Amériques, l’Europe et l’Asie centrale. Elle a rappelé que, dans sa décision IPBES-3/1, la Plénière avait approuvé la réalisation des évaluations conformément au rapport de cadrage générique figurant dans l’annexe III de la décision et aux rapports de cadrage détaillés pour chacune des régions figurant dans les annexes IV à VII de la décision. Chacun des rapports d’évaluation commençait par un résumé à l’intention des décideurs suivi de six chapitres, tous les rapports ayant les mêmes rubriques tirées du cadre conceptuel de la Plateforme. Chaque évaluation était coordonnée par un groupe d’appui technique accueilli par une institution de la région concernée.
2. Un processus commun avait été suivi pour élaborer les évaluations, de l’approbation initiale du rapport de cadrage au rapport d’évaluation final, en passant par une succession de projets et d’examens par les pairs. L’objectif était de publier toutes les observations formulées lors des examens collégiaux ainsi que les réponses correspondantes sur le site Web de la Plateforme à l’issue de la sixième session de la Plénière. Plus de 450 experts avaient participé à ces évaluations.
3. De nombreux supports de communication avaient été élaborés et plusieurs activités de communication étaient prévues concernant les quatre évaluations en prévision de leur approbation éventuelle, notamment leur lancement dans les médias, une grande campagne médiatique et la promotion des évaluations par les correspondants nationaux et les experts y ayant participé.
4. Par la suite, les coprésidents des quatre évaluations régionales ont brièvement présenté leur évaluation, en mettant l’accent sur le résumé à l’intention des décideurs.
5. Pour gagner du temps, la Plénière est convenue de confier l’examen détaillé des résumés à l’intention des décideurs des quatre évaluations à quatre groupes de contact qui se réuniraient en parallèle du dimanche 18 mars 2018 au soir au mardi 20 mars 2018, dans l’après-midi, en vue d’établir la version définitive des résumés pour examen et approbation par la Plénière. Conformément aux procédures organisant l’élaboration des produits de la Plateforme figurant dans l’annexe I de la décision IPBES-3/3, les groupes de contact n’étaient pas censés examiner en détail les chapitres des quatre évaluations ni leurs résumés analytiques, que la Plénière avait été priée d’accepter à la session en cours.
6. Répondant à une question du représentant du Japon, le conseiller juridique de la Plateforme a confirmé que la note de déni de responsabilité suivante figurerait dans chacune des évaluations régionales et dans l’évaluation de la dégradation et de la restauration des terres: « Les appellations employées dans le présent rapport et la présentation des données sur les cartes qui y figurent n’impliquent de la part de la Plateforme aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Ces cartes ont été établies dans le seul but de faciliter l’évaluation des vastes zones biogéographiques qui s’y trouvent. »
7. La Plénière a créé un groupe des Amis de la Présidence chargé d’examiner une liste de concepts et de termes qui devraient être utilisés de façon cohérente dans les quatre évaluations.
8. Une représentante a relevé qu’il importait de tirer des enseignements des riches échanges qui avaient eu lieu durant la session et de les appliquer aux futures évaluations, en particulier l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. Elle a suggéré que l’expression « contributions apportées par la nature aux populations » ne soit utilisée que dans des déclarations générales et que le terme « services écosystémiques » soit employé pour désigner des services spécifiques.

A. Évaluation régionale et évaluations sous-régionales pour l’Afrique

1. S’exprimant également au nom des deux autres coprésidents, à savoir Mme Emma Archer et M. Luthando Dziba, M. Kalemani Jo Mulongoy, coprésident de l’évaluation régionale et des évaluations sous-régionales pour l’Afrique, a dit que l’évaluation pour l’Afrique représentait une contribution importante à l’Agenda 2063 de l’Union africaine, adopté en 2015, qui constituait la feuille de route du continent pour parvenir au développement durable et mentionnait l’importance de protéger la nature et les écosystèmes, mais ne précisait pas les différentes manières dont la nature contribuait au développement durable et au bien-être humain. Notant que le rapport d’évaluation pourrait servir de base aux futures évaluations de la biodiversité en Afrique, il a ajouté qu’il importait de combler un certain nombre de lacunes recensées par le groupe d’experts, notamment la nécessité d’étudier les microorganismes, d’estimer la valeur de la biodiversité, de mieux intégrer les savoirs locaux et autochtones ainsi que la littérature dans des langues autres que l’anglais dans l’évaluation de la biodiversité de l’Afrique, et d’intégrer la biodiversité dans l’éducation et dans les programmes de sensibilisation et de communication.
2. La Plénière a créé un groupe de contact, coprésidé par M. Fundisile Mketeni (Afrique du Sud) et M. Alfred Oteng Yeboah (Ghana), pour examiner en détail le résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation pour l’Afrique, pour examen ultérieur par la Plénière.
3. À l’issue des travaux du groupe de contact, son coprésident a rendu compte des délibérations du groupe, déclarant qu’il était parvenu à un accord sur une version révisée du résumé à l’intention des décideurs (IPBES/6/L.4), pour examen par la Plénière.
4. Le représentant du Maroc, demandant que ses remarques soient consignées dans le présent rapport, a fait observer qu’il avait recensé plusieurs lacunes et incohérences dans les chapitres de l’évaluation et qu’il ne pouvait donc pas approuver le résumé à l’intention des décideurs, ainsi que les chapitres qui le sous-tendaient et leurs résumés analytiques, et qu’il ne pouvait en conséquence qu’en prendre note.
5. Par la suite, la Plénière a approuvé le résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation régionale et des évaluations sous-régionales pour l’Afrique (IPBES/6/L4), tel que modifié oralement, et accepté les chapitres de l’évaluation et leurs résumés analytiques (IPBES/6/INF/3), étant entendu que ceux-ci seraient révisés après la session pour corriger les erreurs factuelles et assurer une cohérence avec le résumé à l’intention des décideurs tel qu’approuvé, et seraient également revus par les services d’édition.

B. Évaluation régionale et évaluations sous-régionales pour les Amériques

1. Soulignant les principaux messages de l’évaluation pour les Amériques, Mme Cristiana Simão Seixas, coprésidente de l’évaluation pour les Amériques, s’exprimant également au nom des deux autres coprésidents, à savoir Mme María Elena Zaccagnini et M. Jake Rice, a déclaré que même si les Amériques comptaient 7 des 17 pays du monde les plus riches en biodiversité et jouissaient de 40 % de la capacité mondiale des écosystèmes à fournir de la nourriture, de l’eau et de l’énergie aux populations ainsi que des avantages tels que la pollinisation, la régulation du climat, la santé et des moyens de subsistance, la plupart des pays de la région se servaient de la nature de façon non durable du fait de facteurs indirects, tels que la croissance économique non viable, la croissance démographique et la mauvaise gouvernance, et de facteurs directs, notamment la surexploitation des ressources et la conversion, la dégradation et la fragmentation des terres. Ces éléments et d’autres facteurs, y compris l’agriculture non durable et les changements climatiques, exacerberaient la pression sur la biodiversité, de sorte qu’il faudrait améliorer l’efficacité des politiques et de la gouvernance. Les principales priorités comprendraient l’utilisation plus durable des ressources dans les zones non protégées, en intégrant les engagements en matière de diversité biologique dans les plans nationaux de développement, en tenant compte des compromis entre la conservation à court terme et à long terme et les objectifs de développement et leurs effets sur les différents acteurs, et en prenant en considération les facteurs autres que les politiques, comme les changements de comportement.
2. La Plénière a créé un groupe de contact, coprésidé par Mme Brigitte Baptiste (Colombie) et M. Watson (Royaume-Uni), pour examiner en détail le résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation pour les Amériques, pour examen ultérieur par la Plénière.
3. À l’issue des travaux du groupe de contact, son coprésident a rendu compte des délibérations du groupe, déclarant qu’il était parvenu à un accord sur une version révisée du résumé à l’intention des décideurs (IPBES/6/L.5), pour examen par la Plénière. Le coprésident a informé la Plénière que malgré tous les efforts déployés par le secrétariat, ce dernier n’avait pu mettre le document à disposition dans les six langues officielles de l’Organisation des Nations Unies à temps pour que le texte puisse être examiné et éventuellement approuvé par la Plénière.
4. La représentante du Danemark s’est inquiétée que le groupe d’experts n’avait pas, dans l’évaluation, pris en compte comme il convenait le Groenland, malgré les informations fournies, y compris les références aux séries de données et analyses pertinentes, durant le processus d’examen, et a proposé d’ajouter plusieurs notes de bas de page dans le résumé à l’intention des décideurs afin de préciser que l’analyse n’incluait pas le Groenland. Une autre représentante a fait remarquer que toute la région de l’Arctique, et pas seulement le Groenland, était sous-représentée dans l’évaluation, suggérant que cette observation devrait être consignée dans le rapport de la session.
5. Plusieurs représentantes ont noté avec préoccupation que l’on proposait d’apporter des changements non négociés au résumé à l’intention des décideurs à un stade aussi avancé du processus, soulignant que tous les membres avaient eu la possibilité de donner leurs avis concernant les différents aspects de l’évaluation dès le début du processus, y compris durant les réunions du groupe de contact à la session en cours.
6. La Plénière a convenu de mentionner dans la préface du résumé à l’intention des décideurs et dans le présent rapport que l’évaluation pour les Amériques n’incluait pas le Groenland ou la région de l’Arctique et que le Groenland était absent des principales analyses figurant dans le résumé à l’intention des décideurs.
7. Par la suite, la Plénière a approuvé le résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation régionale et des évaluations sous-régionales pour les Amériques (IPBES/6/L.5), tel que modifié oralement, et accepté les chapitres des évaluations et leurs résumés analytiques (IPBES/6/INF/4), étant entendu que ceux-ci seraient révisés après la sixième session pour corriger les erreurs factuelles et assurer la cohérence avec le résumé à l’intention des décideurs tel qu’approuvé, et seraient également revus par les services d’édition.

C. Évaluation régionale et évaluations sous-régionales pour l’Asie et le Pacifique

1. Appelant l’attention des participants sur les principaux messages de l’évaluation pour l’Asie et le Pacifique, M. Madhav Karki, coprésident de l’évaluation, s’exprimant également au nom de l’autre coprésident, à savoir Mme Sonali Senaratna Sellamuttu, a déclaré que la région Asie-Pacifique présentait une diversité bioculturelle et biophysique unique dont l’état général se dégradait, et que la biodiversité et les services écosystémiques s’appauvrissaient d’une manière générale dans la région, malgré la progression de la couverture forestière et des zones terrestres et marines protégées et malgré l’augmentation des investissements pour la conservation dans certains pays. Il existait cependant un grand nombre de bonnes pratiques et d’exemples de réussite qui pouvaient être appliqués à plus grande échelle pour aider à construire un avenir meilleur pour la biodiversité dans la région, y compris la réforme des politiques et l’intégration systématique de la biodiversité dans les plans et programmes nationaux de développement, le recours à des mécanismes d’incitation, l’utilisation de mécanismes transfrontières et le dialogue direct avec certains pays pour traiter des problèmes critiques, le recours à des approches participatives et communautaire et l’établissement de partenariats novateurs avec le secteur privé pour promouvoir les investissements axés sur la protection de la biodiversité. Pour terminer, le coprésident a dit que de nombreux pays de la région souffraient de lacunes dans les connaissances et les capacités, lesquelles devraient être comblées si l’on entendait lutter contre l’appauvrissement de la biodiversité.
2. La Plénière a créé un groupe de contact, coprésidé par M. Youngbae Suh (République de Corée) et M. Asghar Fazel (République islamique d’Iran), pour examiner en détail le résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation pour l’Asie et le Pacifique, pour examen ultérieur par la Plénière.
3. À l’issue des travaux du groupe de contact, son coprésident a rendu compte des délibérations du groupe, déclarant qu’il était parvenu à un accord sur une version révisée du résumé à l’intention des décideurs (IPBES/6/L.2), pour examen par la Plénière.
4. Par la suite, la Plénière a approuvé le résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation régionale et des évaluations sous-régionales pour l’Asie et le Pacifique (IPBES/6/L.2), tel que modifié oralement, et accepté les chapitres des évaluations et leurs résumés analytiques (IPBES/6/INF/5), étant entendu que ceux-ci seraient révisés après la sixième session pour corriger les erreurs factuelles et assurer la cohérence avec le résumé à l’intention des décideurs tel qu’approuvé, et seraient également revus par les services d’édition.

D. Évaluation régionale et évaluations sous-régionales pour l’Europe   
et l’Asie centrale

1. Soulignant les principaux messages de l’évaluation pour l’Europe et l’Asie centrale, M. Markus Fischer, coprésident de l’évaluation, s’exprimant également au nom de l’autre coprésident, à savoir M. Mark Rounsevell a déclaré que l’empreinte écologique de la région était 1,5 fois plus importante que le rythme auquel les ressources naturelles se reconstituaient dans l’ensemble de la région. Malgré certaines lacunes dans les connaissances, il était donc clair que le capital naturel de la région subissait une érosion liée aux tendances négatives et décroissantes de la biodiversité, lesquelles découlaient de facteurs tels que la croissance économique, la croissance démographique, la consommation et le commerce mondial. Si certaines politiques étaient parvenues à inverser les tendances négatives, leur portée était limitée et elles ne s’appliquaient qu’à un petit nombre de taxons, et les changements climatiques ainsi que les changements dans l’affectation des terres sapaient les efforts déployés par la région pour atteindre les objectifs fixés sur le plan international. L’évaluation montrait que les scénarios axés sur une prise de décisions volontariste ainsi que sur une gestion intégrée et une prise en compte systématique de l’environnement donneraient des résultats plus durables, alors que les scénarios prônant le statu quo entraîneraient un appauvrissement continu de la biodiversité. L’évaluation présentait également des options prometteuses s’appuyant sur une transformation sociale à long terme par l’éducation ; la mise en commun des connaissances et la prise de décisions participative ; la formulation de choix stratégiques ; le recours à des instruments économiques, financiers et sociaux susceptibles de provoquer des changements de comportement ; et des approches fondées sur les droits, qui pourraient servir à améliorer la gouvernance, équilibrer les relations de pouvoir et faciliter le renforcement des capacités des populations autochtones et des communautés locales.
2. La Plénière a créé un groupe de contact coprésidé par M. Ivar Baste (Norvège) et Mme Senka Barudanovíc (Bosnie-Herzégovine), pour examiner en détail le résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation pour l’Europe et l’Asie centrale, pour examen ultérieur par la Plénière.
3. À l’issue des travaux du groupe de contact, son coprésident a rendu compte des délibérations du groupe, déclarant que celui-ci était parvenu à un accord sur une version révisée du résumé à l’intention des décideurs (IPBES/6/L.3), pour examen par la Plénière. Le coprésident a informé la Plénière que malgré tous les efforts déployés par le secrétariat, ce dernier n’avait pu mettre le document à disposition dans les six langues officielles de l’Organisation des Nations Unies à temps pour que le texte puisse être examiné et éventuellement approuvé par la Plénière.
4. Par la suite, la Plénière a approuvé le résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation régionale et des évaluations sous-régionales pour l’Europe et l’Asie centrale (IPBES/6/L.3), tel que modifié oralement, et accepté les chapitres des évaluations et leurs résumés analytiques (IPBES/6/INF/6), étant entendu que ceux-ci seraient révisés après la sixième session pour corriger les erreurs factuelles et assurer la cohérence avec le résumé à l’intention des décideurs tel qu’approuvé, et seraient également revus par les services d’édition.

VII. Évaluation thématique de la dégradation et de la restauration   
des terres

1. Présentant ce point, le Président a appelé l’attention des représentants sur le résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres (IPBES/6/3), les chapitres de l’évaluation thématique (IPBES/6/INF/1) et une note du secrétariat donnant un aperçu de la procédure suivie pour produire l’évaluation (IPBES/6/INF/2).
2. La Secrétaire exécutive a donné un aperçu de la procédure suivie pour établir le résumé à l’intention des décideurs et les chapitres de l’évaluation, lesquels, a-t-elle dit, avaient été formulés par un groupe d’experts conformément à la décision IPBE-3/1 et au rapport de cadrage figurant dans l’annexe de cette décision. Leur établissement résultait d’un processus similaire à celui appliqué pour les évaluations régionales et sous-régionales examinées au titre du point 6 de l’ordre du jour, et plus de 6 000 observations avaient été reçues ; les réponses à ces observations seraient compilées et publiées sur le site Web de la Plateforme à l’issue de la session en cours. La Plénière était invitée à approuver le résumé à l’intention des décideurs et à accepter les chapitres de l’évaluation qui, une fois parachevés, composeraient le rapport d’évaluation, dont le lancement se tiendrait à l’occasion d’une manifestation médiatique dans la matinée du lundi 26 mars 2018.
3. M. Luca Montanarella, coprésident de l’évaluation thématique, s’exprimant également au nom de l’autre coprésident, à savoir M. Robert Scholes, a présenté les points saillants du rapport d’évaluation, soulignant que la dégradation des terres n’était pas qu’un problème local ou national, mais également un problème international qui touchait toutes les régions du monde de différentes manières, comme illustré dans le rapport. La dégradation des terres était une question véritablement transversale, qui devait être traitée à différents niveaux et étroitement rattachée à des processus connexes tels les changements climatiques, la biodiversité, la désertification et les objectifs de développement durable. Les tendances négatives pourraient être inversées si l’on évitait la dégradation des terres dans toute la mesure possible et si l’on introduisait des méthodes cohérentes en matière de restauration et de remise en état des terres, de manière à inverser au moins partiellement le processus de dégradation.
4. Pour gagner du temps, la Plénière a décidé de confier l’examen détaillé du résumé à l’intention des décideurs à un groupe de contact, coprésidé par M. Fundisile Mketeni (Afrique du Sud) et M. Ivar Baste (Norvège), pour examen ultérieur par la Plénière.
5. Lorsque le groupe de contact a fini ses travaux, son coprésident a annoncé que celui-ci s’était mis d’accord sur une version révisée du résumé à l’intention des décideurs (IPBES/6/L.9/Rev.1).
6. Ensuite, la Plénière a approuvé, sans le modifier, le résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres (IPBES/6/L.9/Rev.1) et accepté les chapitres de l’évaluation et leurs résumés analytiques (IPBES/6/INF/1), étant entendu que ceux-ci seraient révisés après la session pour corriger les erreurs factuelles et assurer une cohérence avec le résumé à l’intention des décideurs tel qu’approuvé, et seraient également revus par les services d’édition.

VIII. Évaluations en attente : évaluation thématique de l’usage durable des espèces sauvages ; évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits ; et évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes

1. Présentant ce point et la note du secrétariat sur les évaluations en attente (IPBES/6/8), la Secrétaire exécutive a rappelé que, dans sa décision IPBES-4/1, la Plénière avait approuvé le rapport de cadrage pour une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération (IPBES/6/INF/10), ainsi que le rapport de cadrage pour une évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits pour les personnes, y compris la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES/6/INF/9). Elle a en outre rappelé que, dans sa décision IPBES-5/1, la Plénière avait approuvé le rapport de cadrage pour une évaluation thématique de l’utilisation durable des espèces sauvages (IPBES/6/INF/8). Dans la même décision, la Plénière avait prié le Groupe d’experts multidisciplinaire d’évaluer, en consultation avec le Bureau, la nécessité de toute modification apportée aux trois documents de cadrage susmentionnés sur la base des principales conclusions scientifiques d’autres évaluations de la Plateforme et de faire rapport à la Plénière si des changements importants étaient nécessaires. Enfin, dans sa décision IPBES-5/6, la Plénière avait décidé d’examiner à la session en cours, sous réserve de la disponibilité de fonds suffisants, la conduite des trois évaluations susmentionnées.
2. Comme indiqué dans le document correspondant (IPBES/6/8), le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau avaient conclu qu’il n’était pas nécessaire de modifier la portée des trois évaluations en attente. Toutefois, le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau avaient recommandé d’apporter plusieurs modifications à l’approche méthodologique présentée dans les rapports de cadrage, ce qui faisait passer le coût total par évaluation de 997 000 dollars à plus de 1,4 million de dollars. Ils avaient également recommandé que deux évaluations soient lancées en 2018 et la troisième en 2019. La Secrétaire exécutive a appelé l’attention des participants sur le projet de décision sur cette question (voir IPBES/6/1/Add.2), qui prévoyait que la Plénière accepte les conclusions et recommandations susmentionnées du Groupe et du Bureau.
3. Pour gagner du temps, la Plénière a décidé de renvoyer l’examen du point 8 de l’ordre du jour au groupe de contact qui serait créé pour examiner le point 9 (Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme). Conformément à la pratique établie, la Plénière a convenu que les réunions du groupe de contact chargé d’examiner le point 9 de l’ordre du jour seraient ouvertes uniquement aux membres de la Plateforme, tandis que les réunions du groupe de contact chargé du point 8 seraient ouvertes tant aux membres qu’aux observateurs.
4. Ensuite, la Plénière a examiné un projet de décision sur la question établi par le secrétariat (IPBES/6/L.10).

IX. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme

A. Budget et dépenses pour la période 2014-2019

B. Collecte de fonds

1. Présentant ce point, la Secrétaire exécutive a exposé les informations présentées dans la note du secrétariat sur les dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme (IPBES/6/9).
2. Le Président a remercié les pays qui avaient versé des contributions au Fonds d’affectation spéciale et fourni un appui en nature ou autre à la Plateforme, ainsi que les nombreux experts du monde entier qui avaient gracieusement consacré du temps aux travaux de la Plateforme, et a encouragé l’annonce de contributions supplémentaires au Fonds d’affectation spéciale.
3. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Allemagne, Bulgarie (au nom des États membres de l’Union européenne qui étaient membres de la Plateforme et de l’Union européenne en sa qualité d’observateur jouissant d’une participation renforcée en vertu de la décision IPBES-5/4), États-Unis, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Uruguay.
4. Plusieurs représentants se sont félicités des informations témoignant de l’amélioration de la situation financière de la Plateforme et se sont associés au Président pour remercier les experts de leurs importantes contributions en nature. Un certain nombre de représentants, toutefois, ont souligné qu’il n’était pas possible de lancer un deuxième programme de travail réaliste sans assurer un financement viable à long terme de la Plateforme. Une représentante a dit que, dans ces circonstances, la fréquence des futures sessions de la Plénière devrait peut‑être être revue, ajoutant qu’il était important de tenir compte des enseignements tirés des premières années de fonctionnement de la Plateforme. Une autre représentante a noté qu’une centaine de membres n’avaient pas encore fait d’annonce de contribution de quelque nature que ce soit et, appuyée par un autre représentant, a suggéré que les membres en question consultent leur capitale pour obtenir une promesse de contribution, même petite, au Fonds d’affectation spéciale ; ils pourraient ainsi, conformément au principe de financement participatif, faire une vraie différence dans le montant total qui serait reçu. Elle a également suggéré que les membres inscrits comme ayant promis une contribution en nature pourraient envisager de demander à leur capitale de convertir cette promesse en une petite contribution financière.
5. Un certain nombre de représentants ont fourni des informations sur les contributions au Fonds d’affectation spéciale et les contributions en nature de leur pays. La représentante de la Bulgarie, s’exprimant au nom des États membres de l’Union européenne qui étaient membres de la Plateforme et de l’Union européenne en sa qualité d’observateur jouissant d’une participation renforcée en vertu de la décision IPBES-5/4, a déclaré que l’Union européenne avait confirmé le lancement d’une procédure selon laquelle celle‑ci contribuerait au projet de budget du secrétariat de la Plateforme à hauteur de 4 millions d’euros, somme qui devrait être disponible en 2018 et décaissée au cours des quatre prochaines années. La représentante de la France a souligné que son pays octroierait une contribution de 200 000 euros à la Plateforme pour 2018, en sus de la contribution annoncée par l’Agence française pour la biodiversité. Le représentant du Japon a indiqué que son pays avait annoncé une contribution de 190 000 dollars au budget pour 2018, en plus des contributions en nature fournies en accueillant le groupe d’appui technique dans le cadre de l’évaluation régionale et des évaluations sous-régionales pour l’Asie et le Pacifique. La représentante des Pays-Bas a déclaré que son pays continuerait à fournir des contributions en nature en accueillant le groupe d’appui technique sur les scénarios et modèles en 2018 et 2019, afin de garantir la cohérence de l’évaluation mondiale et des évaluations régionales. Le représentant de la Suède a dit que la contribution annoncée par son pays pour 2018 atteindrait un montant total de 250 000 dollars. Le représentant du Royaume-Uni a indiqué que son Gouvernement annonçait une contribution de 180 000 livres au budget pour 2019, en plus de la contribution annoncée par son pays au budget pour 2018 et de l’appui fourni aux experts nommés par le Royaume-Uni participant à l’exécution du programme de travail.
6. S’agissant des trois options présentées pour le budget pour 2018, une représentante a estimé que seule l’option A, décrite dans le document IPBES/6/9, permettrait de mener à bien le premier programme de travail, tandis qu’un autre a déclaré que son gouvernement appuierait l’adoption de toute option permettant d’obtenir des produits concluants de grande qualité qui contribueraient à mener à bien le premier programme de travail dans la limite des ressources disponibles.
7. Appelant l’attention des représentants sur la pratique en vigueur dans certains organismes des Nations Unies consistant à appliquer un barème indicatif des contributions, un représentant a proposé que le Président écrive à chacun des gouvernements afin de leur présenter clairement les avantages associés à l’adhésion à un tel système, afin de veiller à ce que la Plateforme poursuive ses travaux indispensables. Remerciant la Secrétaire exécutive de son rapport, il a noté que les éléments internes de l’examen donnaient à penser qu’il fallait mieux intégrer les quatre fonctions de la Plateforme.
8. Plusieurs représentants ont déclaré qu’ils attendaient avec intérêt d’examiner plus avant les dispositifs au sein d’un groupe de contact. L’une d’entre eux, rappelant le résultat insuffisant du débat tenu à ce sujet par la Plénière à la session précédente, a exhorté les membres à régler leurs différends au sein du groupe de contact et prié le secrétariat de fournir au groupe des informations supplémentaires au sujet de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de fonds.
9. La Plénière a créé un groupe de contact, coprésidé par M. Spencer Thomas (Grenade) et M. Rashad Allahverdiyev (Azerbaïdjan), pour examiner plus avant les dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme.
10. Ensuite, la Plénière a examiné un projet de décision sur la question établi par le secrétariat (IPBES/6/L.8).

X. Examen de la Plateforme

XI. Élaboration d’un deuxième programme de travail

1. La Plénière a examiné ensemble les points 10 (Examen de la Plateforme) et 11 (Élaboration d’un deuxième programme de travail) de l’ordre du jour.
2. Présentant ces points, le Président a appelé l’attention des représentants sur les documents correspondants (IPBES/6/10 et IPBES/6/11 ; IPBES/6/INF/32 et IPBES/6/INF/33).
3. Le représentant du secrétariat a fait un exposé sur ces deux points. S’agissant du point 10, il a présenté les informations relatives au cadre organisant l’examen, conformément aux décisions IPBES‑2/5 et IPBES-5/2 ; aux objectifs de l’examen ; à la méthodologie adoptée pour l’examen interne ; aux résultats de l’examen interne ; au processus de sélection des membres de la commission chargée de l’examen externe ; ainsi qu’aux prochaines étapes de l’examen externe. S’agissant du point 11 (Élaboration d’un deuxième programme de travail), le représentant du secrétariat a rappelé que la Plénière avait, dans sa décision IPBES-5/3, prié le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau d’élaborer, pour examen à la présente session, des projets initiaux d’éléments relatifs au cadre du programme de travail glissant. Il a présenté un projet de processus d’élaboration d’un deuxième programme de travail et fait des propositions concernant les projets initiaux d’éléments du programme.
4. Le Président a indiqué que l’examen interne alimenterait le processus d’examen global, qui à son tour servirait de base à l’élaboration du deuxième programme de travail, permettant à la Plateforme de renforcer l’exécution de ses quatre fonctions et d’améliorer son efficacité en tant qu’interface entre la science et la politique. Quant au deuxième programme de travail, il a suggéré que l’on s’attache, à la session en cours, de définir un processus d’élaboration d’un projet de programme de travail, pour examen par la Plénière à sa septième session.
5. La Plénière a ensuite créé un groupe de contact coprésidé par M. Alfred Oteng-Yeboah (Ghana) et M. Watson (Royaume-Uni) pour examiner plus avant la question. Le groupe se pencherait notamment sur la question d’un processus d’élaboration d’un programme de travail pour la période allant au-delà de 2019 et tiendrait un débat préliminaire sur les éléments du programme de travail en question.
6. Ensuite, la Plénière a examiné un projet de décision sur la question, établi par le secrétariat (IPBES/6/L.7).

XII. Date et lieu des futures sessions de la Plénière

1. Présentant ce point, le Président a indiqué qu’un projet préliminaire d’ordre du jour et d’organisation des travaux pour la septième session de la Plénière de la Plateforme figurait dans une note du secrétariat sur l’organisation des travaux de la Plénière et la date et le lieu des futures sessions de la Plénière (IPBES/6/12).
2. Dans son exposé sur la question, la Secrétaire exécutive a rappelé que la Plénière avait, dans sa décision IPBES-5/5, invité les membres en mesure de le faire à envisager d’accueillir la septième session de la Plénière, qui devait se tenir du 13 au 18 mai 2019. À cette session, la Plénière serait invitée à examiner l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques ; à élire de nouveaux membres du Bureau ; en fonction des décisions adoptées à la session en cours, à examiner le résultat final de l’examen de la Plateforme ; et à envisager d’adopter son deuxième programme de travail. La huitième session de la Plénière devait avoir lieu en 2020 et les membres qui auraient l’intention de l’accueillir étaient invités à présenter une offre officielle.
3. Le Président a invité tous les pays qui auraient l’intention d’accueillir la septième ou la huitième session de la Plénière à présenter leurs offres au secrétariat à temps pour que la Plénière les examine à la session en cours.
4. Par la suite, la représentante de la France a transmis une offre de son Gouvernement en ce sens, qui proposait d’accueillir la septième session de la Plénière durant six jours entre le 20 avril et le 5 mai 2019, ce dont la Plénière s’est réjouie.
5. Ensuite, la Plénière a examiné un projet de décision sur la question établi par le secrétariat (IPBES/6/L.6).

XIII. Dispositions institutionnelles : dispositions concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies   
pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat

1. Présentant ce point, le Président a rappelé que, par sa décision IPBES-2/8, la Plénière avait approuvé l’accord de partenariat de collaboration visant à établir un lien institutionnel entre la Plénière de la Plateforme et le PNUE, l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO), l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il a appelé l’attention des représentants sur une note du secrétariat relative à un rapport d’activité portant sur l’accord de partenariat de collaboration des Nations Unies (IPBES/6/INF/24).
2. Mme Meriem Bouamrane (UNESCO) a lu une déclaration au nom des quatre organisations partenaires des Nations Unies qui apportent un appui à la Plateforme. Elle a souligné que ces organisations fournissaient un appui direct et indirect au secrétariat de la Plateforme, notamment pour mettre en œuvre les quatre objectifs du programme de travail actuel de la Plateforme et organiser les réunions des diverses équipes spéciales et des groupes d’experts de la Plateforme. Les objectifs de développement durable offraient un cadre mondial pour l’intégration des travaux de la Plateforme dans des secteurs clefs tels que l’agriculture, la pêche, la sylviculture, l’eau, les océans, la culture, l’éducation, les sciences naturelles et humaines, la finance, l’environnement et la biodiversité. Les organisations partenaires des Nations Unies avaient la possibilité d’aider leurs États membres à respecter les engagements pris au niveau mondial et étaient disposées à continuer d’aider les pays à faire mieux connaître les résultats et la portée des quatre évaluations régionales et de l’évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres, y compris en s’adressant à de nouveaux publics et en sollicitant de nouveaux partenaires.
3. Au nom de la Plénière, le Président a remercié le PNUE, l’UNESCO, la FAO et le PNUD de l’aide apportée à la Plateforme dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de travail et les a priés de continuer dans ce sens.

XIV. Adoption des décisions et du rapport de la session

1. La Plénière a adopté les décisions IPBES-6/1 à IPBES-6/4, qui figurent dans l’annexe du présent rapport, comme suit :

IPBES-6/1 : Mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme – décision adoptée sur la base du document IPBES/6/L.10, sections I et II, telles qu’amendées oralement, et sections III à IX ;

IPBES-6/2 : Élaboration d’un projet de cadre stratégique pour la période allant jusqu’en 2030 et d’éléments du programme de travail glissant de la Plateforme – décision adoptée sur la base du document IPBES/6/L.7, tel qu’amendé oralement ;

IPBES-6/3 : Ordre du jour provisoire, date et lieu de la septième session de la Plénière – décision adoptée sur la base du document IPBES/6/L.6, tel qu’amendé oralement ;

IPBES-6/4 : Dispositifs financiers et budgétaires – décision adoptée sur la base du document IPBES/6/L.8.

1. Pendant l’examen de la section V de la décision IPBES-6/1, portant sur les évaluations thématiques, une représentante s’est interrogée sur le temps alloué à la réalisation de l’évaluation thématique de l’utilisation durable des espèces sauvages. En effet, ladite décision prévoit que l’évaluation soit établie de sorte que la Plénière puisse l’examiner « au plus tard à sa dixième session », ce qui revient à accorder quatre ans pour la réaliser au lieu des trois ans qui y sont d’habitude consacrés. Le Président a précisé que l’objectif était de terminer l’évaluation en trois ans, mais d’accorder une quatrième année par précaution, compte tenu de la complexité de la question.
2. Pendant l’examen de la section VIII de la décision IPBES-6/1, portant sur l’examen de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, une représentante a demandé un complément d’informations sur la composition de la commission d’examen, conformément à la décision IPBES-5/2. Le Président a répondu que les 10 membres siégeant à la commission comprenaient trois membres issus des États d’Afrique, un membre issu des États d’Amérique latine et des Caraïbes, deux membres issus des États d’Asie et du Pacifique, trois membres issus des États d’Europe occidentale et autres États et un membre issu des États d’Europe orientale, comme suit :

*États d’Afrique*:

M. Nicholas King (Afrique du Sud)

M. Albert van Jaarsveld (Afrique du Sud)

M. Kalemani Jo Mulongoy (République démocratique du Congo)

*États d’Amérique latine et des Caraïbes :*

Mme Marina Rosales (Pérou)

*États d’Asie et du Pacifique :*

Mme Kalpana Chaudhari (Inde)

M. Ryo Kohsaka (Japon)

*États d’Europe occidentale et autres États :*

M. Peter Bridgewater (Australie)

M. Doug Beard (États-Unis d’Amérique)

M. Selim Louafi (France)

*États d’Europe orientale*:

M. Karen Jenderedijan (Arménie)

1. Plusieurs facteurs avaient joué en défaveur d’une représentation plus équilibrée. Le Conseil international pour la science avait été choisi en tant qu’organisation professionnelle externe chargée de coordonner l’examen.
2. Pendant l’examen de la section IX de la décision IPBES-6/1, portant sur l’appui technique au programme de travail, la représentante de la France a affirmé que le Gouvernement français était disposé à accueillir le groupe d’appui technique pour l’évaluation thématique de l’utilisation durable des espèces sauvages ; le représentant du Japon a indiqué que le Gouvernement japonais était disposé à accueillir le groupe d’appui technique pour évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes ; et le représentant du Mexique a précisé que le Gouvernement mexicain était disposé à accueillir le groupe d’appui technique pour l’évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits. Par ailleurs, le représentant de l’Afrique du Sud a déclaré que le Gouvernement sud-africain était disposé à exploiter l’expérience qu’il avait d’accueillir un groupe d’appui technique en entreprenant des travaux similaires pour les prochaines évaluations. Le Président a expliqué que la Secrétaire exécutive enverrait des lettres invitant tous les pays capables d’accueillir les groupes d’appui technique et disposés à le faire à présenter une demande officielle, à la suite de quoi le Bureau examinerait les dossiers avant de se prononcer.
3. Pendant l’examen de la décision IPBES-6/4, la représentante de la France a souligné l’importance de l’interprétation dans les six langues officielles de l’ONU aux fins de la conduite efficace des travaux de tout groupe de contact qui serait créé à la septième session de la Plénière, qui doit se tenir du 29 avril au 4 mai 2019.
4. La Plénière a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport figurant dans le document IPBES/6/L.1, étant entendu que la version finale serait établie par le secrétariat sous la supervision du Bureau.

XV. Clôture de la session

1. Après l’échange des courtoisies d’usage, le Président a déclaré la session close le 24 mars 2018 à 15 heures.

Annexe

Décisions adoptées par la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à sa sixième session

IPBES-6/1 : Mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme

IPBES-6/2 : Élaboration d’un projet de cadre stratégique pour la période allant jusqu’en 2030 et d’éléments du programme de travail glissant de la Plateforme

IPBES-6/3 : Ordre du jour provisoire, date et lieu de la septième session de la Plénière

IPBES-6/4 : Dispositifs financiers et budgétaires

IPBES-6/1 : Mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme

*La Plénière,*

*Accueillant avec satisfaction* le rapport de la Secrétaire exécutive sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques[[1]](#footnote-1),

*Se félicitant* des contributions remarquables apportées à ce jour par tous les experts à la mise en œuvre du programme de travail et les remerciant de leur dévouement sans faille,

*Engageant* les gouvernements et les organisations concernées à participer activement à la mise en œuvre du programme de travail, notamment dans le cadre de l’examen des versions préliminaires des produits,

I

Mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme

1. *Décide* de poursuivre la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme conformément aux décisions sur le sujet adoptées à ses précédentes sessions, à la présente décision et au budget approuvé figurant dans la décision IPBES-6/4 ;

2. *Prie* le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau d’étudier comment améliorer l’intégration et la cohérence du programme de travail dans l’ensemble des fonctions, des groupes d’experts et des équipes spéciales de la Plateforme, en tenant compte des conclusions de l’examen interne, et de prendre des mesures pour accroître la transparence et la responsabilité de ces groupes et équipes spéciales ;

II

Renforcement des capacités

*Accueillant avec satisfaction* les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan glissant de la Plateforme en matière de renforcement des capacités[[2]](#footnote-2),

*Accueillant également avec satisfaction* les contributions des organisations partenaires à l’appui des initiatives de renforcement des capacités au titre du plan glissant,

1. *Prie* l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités de continuer à mettre ce plan en œuvre et de lui faire rapport à sa septième session sur les progrès accomplis ;

2. *Prie également* l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités d’organiser une troisième réunion du forum sur le renforcement des capacités à la fin de 2018, en marge de la réunion de l’équipe, afin d’intensifier encore la collaboration avec d’autres organisations aux fins de la mise en œuvre du plan glissant ;

3. *Invite* d’autres organisations à s’associer à ces efforts en fournissant des contributions techniques et financières répondant aux besoins recensés en matière de renforcement des capacités ;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive d’organiser un atelier de renforcement des capacités à l’intention des correspondants de la Plateforme, auquel participeraient les membres du Groupe d’experts multidisciplinaire et du Bureau, les coprésidents et les auteurs-coordonnateurs principaux de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, afin que les gouvernements participent davantage à l’examen du projet d’évaluation mondiale de deuxième ordre ;

III

Base de connaissances

*Rappelant* les paragraphes 1 à 7 de la section III de sa décision IPBES-5/1, notamment la demande faite à la Secrétaire exécutive de prendre les dispositions voulues pour mettre en œuvre l’approche concernant la reconnaissance et l’utilisation des savoirs autochtones et locaux, y compris pour la mise en place du mécanisme participatif, sous réserve des ressources disponibles,

1. *Se félicite* des progrès accomplis par le Groupe d’experts multidisciplinaire, avec l’appui de l’équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux, dans la mise en œuvre de l’approche concernant la reconnaissance et l’utilisation des savoirs autochtones et locaux définie dans l’annexe II de la décision IPBES-5/1[[3]](#footnote-3), notamment en mettant en place le mécanisme participatif ;

2. *Se félicite également* des efforts déployés par les peuples autochtones et les communautés locales ainsi que les organisations partenaires à l’appui de l’approche concernant la reconnaissance et l’utilisation des savoirs autochtones et locaux et invite d’autres peuples autochtones et communautés locales et d’autres organisations à s’y associer ;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive, agissant en collaboration avec le Groupe d’experts multidisciplinaire et appuyée par l’équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux, sous réserve des ressources disponibles, d’engager des consultations, en partenariat avec les peuples autochtones et les populations locales, sur l’application du mécanisme participatif, et de poursuivre la mise en œuvre de l’approche concernant la reconnaissance et l’utilisation des savoirs autochtones et locaux et de lui faire rapport, à sa septième session, sur les nouveaux progrès accomplis dans ce domaine ;

4. *Se félicite* des progrès accomplis par l’équipe spéciale sur les connaissances et les données dans l’exécution du plan de travail pour 2017 et 2018[[4]](#footnote-4) ;

5. *Prie* la Secrétaire exécutive, agissant en collaboration avec le Groupe d’experts multidisciplinaire, d’intensifier les efforts déployés pour favoriser la production de nouvelles connaissances, en particulier en comblant les lacunes en la matière qui ont été recensées dans les évaluations de la Plateforme, en appliquant des processus transparents outre les réunions bilatérales pour mobiliser ou produire ces connaissances et ces données, sous réserve des ressources disponibles ;

IV

Évaluations mondiales, régionales et sous-régionales

*Se félicitant* des progrès accomplis dans la réalisation de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques[[5]](#footnote-5),

1. *Prie* le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau de faciliter les débats entre les coprésidents de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, des évaluations régionales de la biodiversité et des services écosystémiques et de l’évaluation de la dégradation et de la restauration des terres, les gouvernements et les autres parties prenantes concernant les enseignements tirés de la façon dont le concept de « contribution que la nature apporte aux populations » a été introduit et utilisé dans les évaluations régionales de la biodiversité et des services écosystémiques et l’évaluation de la dégradation et de la restauration des terres et de la façon dont il a été accueilli, afin d’aider les gouvernements et les autres parties prenantes dans l’examen du deuxième projet d’évaluation mondiale, tout en sachant que ce concept évoluera avec le temps ;

2. *Prie* le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire, agissant en collaboration avec les coprésidents et les auteurs-coordonnateurs principaux de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, de veiller à ce que les résultats des évaluations régionales, thématiques et méthodologiques et de toute autre évaluation pertinente réalisée par d’autres organes internationaux, soient pris en compte dans l’élaboration et la finalisation de l’évaluation mondiale ;

3. *Prie* les coprésidents de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de collaborer avec le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau afin de veiller à ce que les questions de politique générale recensées dans le rapport de cadrage de l’évaluation[[6]](#footnote-6) soient traitées dans le projet de résumé à l’intention des décideurs ;

4. *Approuve* le résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques pour l’Afrique[[7]](#footnote-7) et accepte les chapitres de l’évaluation, y compris leurs résumés analytiques[[8]](#footnote-8) ;

5. *Approuve également* le résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques pour les Amériques[[9]](#footnote-9) et accepte les chapitres du rapport d’évaluation, y compris leurs résumés analytiques[[10]](#footnote-10) ;

6. *Approuve en outre* le résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques pour l’Asie et le Pacifique[[11]](#footnote-11) et accepte les chapitres du rapport d’évaluation, y compris leurs résumés analytiques[[12]](#footnote-12) ;

7. *Approuve* le résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques pour l’Europe et l’Asie centrale[[13]](#footnote-13) et accepte les chapitres du rapport d’évaluation, y compris leurs résumés analytiques[[14]](#footnote-14) ;

V

Évaluations thématiques

1. *Approuve* le résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres[[15]](#footnote-15) et accepte les chapitres de l’évaluation thématique, y compris leurs résumés analytiques[[16]](#footnote-16) ;

2. *Approuve* la réalisation d’une évaluation thématique de l’utilisation durable des espèces sauvages selon les procédures d’établissement des produits de la Plateforme[[17]](#footnote-17), comme décrit dans le rapport de cadrage figurant dans l’annexe IV de la décision IPBES-5/1, après sa sixième session, pour examen au plus tard à sa dixième session ;

3. *Approuve également* la réalisation d’une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes selon les procédures d’établissement des produits de la Plateforme[[18]](#footnote-18), comme décrit dans le rapport de cadrage figurant dans l’annexe III de la décision IPBES-4/1, après sa septième session, pour examen à sa dixième session ;

4. *Prie* le Groupe d’experts multidisciplinaire, selon les besoins de chacun des chapitres de ces évaluations, de faire appel au plus à huit auteurs principaux par chapitre et d’étudier, lors de leur sélection, l’aptitude des auteurs proposés à contribuer pleinement à l’évaluation ;

5. *Prie également* le Groupe d’experts multidisciplinaire de s’assurer que les coprésidents de ces évaluations connaissent la politique à appliquer si les auteurs ne sont pas réactifs ;

6. *Reconnaît* la précieuse contribution que les accords multilatéraux sur l’environnement associés à la Plateforme et les partenaires au sein du système des Nations Unies (Programme des Nations Unies pour l’environnement ; Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture ; Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture ; Programme des Nations Unies pour le développement) peuvent apporter à ce processus ;

7. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De lancer l’évaluation visée au paragraphe 2 de la présente décision en convoquant un atelier afin de consulter, en fonction de la portée de l’évaluation[[19]](#footnote-19), les accords multilatéraux sur l’environnement et les partenaires au sein du système des Nations Unies concernés sur les travaux en cours dans ces instances qui ont trait à l’utilisation durable ;

b) D’inviter les participants à l’atelier, parmi lesquels pourraient figurer des représentants des accords multilatéraux sur l’environnement et d’autres entités internationales concernées qui travaillent actuellement sur l’utilisation durable, notamment la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction, la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, la Convention relative aux zones humides d’importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d’eau, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, l’Organisation internationale des bois tropicaux, le Forum des Nations Unies sur les forêts, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture et l’Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, ainsi que les partenaires de la Plateforme au sein du système des Nations Unies ;

c) D’établir un compte rendu de l’atelier comprenant des informations sur les travaux en cours relatifs à l’utilisation durable des espèces sauvages visés au paragraphe 7 a) de la présente décision qui, avec le rapport de l’atelier, serait un produit du processus d’évaluation, éclairant en particulier les travaux du Groupe d’experts multidisciplinaire, du Bureau et des experts chargés des évaluations dans le cadre de l’évaluation ;

VI

Évaluations méthodologiques

*Rappelant* les paragraphes 3 et 5 de la section VI de sa décision IPBES-5/1,

1. *Se félicite* des progrès réalisés et des prochaines étapes prévues par le groupe d’experts sur les scénarios et modèles[[20]](#footnote-20) ;

2. *Se félicite également* des progrès réalisés et des prochaines étapes prévues par le groupe d’experts sur les valeurs[[21]](#footnote-21) ;

3. *Approuve* la réalisation d’une évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, selon les procédures d’établissement des produits de la Plateforme[[22]](#footnote-22), comme décrit dans le rapport de cadrage figurant dans l’annexe VI de la   
décision IPBES-4/1, après sa sixième session, pour examen à sa neuvième session ;

4. *Prie* le Groupe d’experts multidisciplinaire, selon les besoins de chacun des chapitres de ces évaluations, de faire appel au plus à huit auteurs principaux par chapitre et d’étudier, lors de la sélection, l’aptitude des auteurs proposés à contribuer pleinement à l’évaluation ;

5. *Prie également* le Groupe d’experts multidisciplinaire de s’assurer que les coprésidents de ces évaluations connaissent la politique à appliquer si les auteurs ne sont pas réactifs ;

VII

Catalogue d’outils et de méthodes d’appui à l’élaboration des politiques

1. *Se félicite* des progrès accomplis et des prochaines étapes prévues dans la constitution d’un catalogue en ligne d’outils et de méthodes d’appui à l’élaboration des politiques et la fourniture d’orientations concernant les évaluations de la Plateforme en cours[[23]](#footnote-23) et prie le groupe d’experts sur les outils et méthodes d’appui à l’élaboration des politiques de continuer à mettre au point le catalogue en ligne et les orientations pour les évaluations de la Plateforme en menant des activités pour que les décideurs et les praticiens adoptent davantage ces outils et méthodologies et de lui faire rapport à sa septième session sur les progrès accomplis ;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive, le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire, sous réserve des ressources disponibles, d’affiner la structure et la fonctionnalité du catalogue, sa visualisation, son accès et les procédures de validation, et de veiller à ce que des efforts supplémentaires soient faits pour inviter les gouvernements et les parties prenantes à apporter leur contribution au catalogue, et à intégrer ce dernier dans les autres fonctions de la Plateforme, notamment les évaluations, le renforcement des capacités et la production et la diffusion de connaissances ;

3. *Se félicite* de l’action des organisations partenaires, des gouvernements et des parties prenantes, notamment des informations fournies de sorte qu’elles figurent dans le catalogue en ligne d’outils et de méthodes d’appui à l’élaboration des politiques, et invite d’autres organisations, gouvernements et parties prenantes à s’y associer en fournissant des informations à inclure dans le catalogue en ligne ;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive de veiller à ce que les éléments utiles des évaluations régionales de la biodiversité et des services écosystémiques et de l’évaluation de la dégradation et de la restauration des terres figurent dans le catalogue ;

5. *Engage* les auteurs de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques et d’autres évaluations de la Plateforme à utiliser les éléments contenus dans le catalogue pour élaborer leurs évaluations ;

VIII

Examen de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique   
sur la biodiversité et les services écosystémiques

*Rappelant* sa décision IPBES-5/2,

1. *Prend note* du rapport de l’équipe d’examen interne[[24]](#footnote-24), du choix des membres de la commission chargée de procéder à l’examen et de la sélection d’une organisation professionnelle externe devant coordonner cet examen[[25]](#footnote-25) ;

2. *Prie* le Bureau, le Groupe d’experts multidisciplinaire et le secrétariat d’étudier quelles questions parmi celles qui ont été recensées dans l’examen interne et quels enseignements pourraient figurer au programme de travail actuel, notamment concernant la réalisation de toute évaluation en attente approuvée par la Plénière à sa sixième session et la pleine mise en œuvre et la meilleure intégration des quatre fonctions de la Plateforme ;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive de prendre des dispositions pour que l’examen interne soit réalisé dès que possible après la sixième session de la Plénière ;

4. *Engage vivement* les membres de la Plateforme et toutes les autres parties prenantes à répondre à l’équipe d’examen interne dans les délais impartis lorsqu’elle les invite à contribuer à l’examen ;

IX

Appui technique au programme de travail

*Prie* le secrétariat de mettre en place, en consultation avec le Bureau et dans les limites du budget approuvé figurant dans l’annexe de la décision IPBES-6/4, les dispositions institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de l’appui technique requis pour le programme de travail.

IPBES-6/2 : Élaboration d’un projet de cadre stratégique pour la période allant jusqu’en 2030 et d’éléments du programme de travail glissant de la Plateforme

*La Plénière,*

*Prie* le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau, avec l’appui du secrétariat :

a) D’élaborer un projet de cadre stratégique pour la période allant jusqu’en 2030 et d’éléments du programme de travail glissant de la Plateforme, en tenant compte des vues qu’elle a exprimées à sa sixième session, y compris sur le calendrier indicatif des examens du programme de travail et sur les appels supplémentaires à la soumission de demandes, contributions et suggestions concernant le programme de travail ;

b) D’organiser une série de consultations régionales, y compris par voie électronique, pour recueillir auprès des gouvernements, des partenaires au sein du système des Nations Unies, des accords multilatéraux sur l’environnement relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques, des organisations intergouvernementales et des parties prenantes des idées supplémentaires sur le projet de cadre stratégique et d’éléments du programme de travail de la Plateforme ;

c) D’engager les gouvernements et les entités énumérées au paragraphe b) de la présente décision à soumettre par écrit des observations sur le projet de cadre stratégique et les futurs éléments du programme de travail ;

d) De lancer un appel officiel à la soumission de demandes, contributions et suggestions concernant les priorités à court terme et les besoins stratégiques à plus long terme, avec pour date limite le 30 septembre 2018, selon la procédure de réception et de hiérarchisation des demandes, qui figure dans la décision IPBES-1/3, et :

i) D’inviter les membres et les observateurs admis à participer dans une plus large mesure en vertu de la décision IPBES-5/4 ainsi que les accords multilatéraux sur l’environnement relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques à présenter des demandes, comme indiqué par leurs organes directeurs respectifs ;

ii) D’inviter les organismes des Nations Unies compétents dans le domaine de la diversité biologique et des services écosystémiques ainsi que les parties prenantes, telles que les organisations internationales concernées, les organisations scientifiques internationales et régionales, les fonds d’affectation spéciale pour l’environnement, les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones et les communautés locales, et le secteur privé, à présenter des contributions et des suggestions ;

iii) D’inviter des experts des savoirs autochtones et locaux et des détenteurs de ces savoirs à présenter des contributions et des suggestions par l’intermédiaire du mécanisme participatif de la Plateforme ;

e) D’informer les secrétariats des accords multilatéraux sur l’environnement concernés de l’appel à demandes mentionné à l’alinéa i) du paragraphe d) de la présente décision et de proroger à leur égard le délai de présentation des demandes compte tenu du calendrier de réunion de leurs organes directeurs respectifs ;

f) De permettre l’accès aux demandes, contributions et suggestions reçues comme suite à l’appel visé au paragraphe d) de la présente décision aux membres de la Plénière de la Plateforme, aux observateurs admis à participer dans une plus large mesure en vertu de la décision IPBES-5/4, aux accords multilatéraux sur l’environnement et aux entités énumérées à l’alinéa ii) du paragraphe d) de la présente décision ;

g) De compiler les demandes, contributions et suggestions reçues et d’établir un rapport contenant une liste récapitulative hiérarchisée, qu’elle examinera à sa septième session ;

h) De continuer à réviser le projet de cadre stratégique pour la période allant   
jusqu’en 2030 et à élaborer des éléments du programme de travail de la Plateforme à la lumière du rapport visé au paragraphe g) de la présente décision ;

i) D’inviter les gouvernements et les parties prenantes à soumettre des observations sur le projet de cadre stratégique pour la période allant jusqu’en 2030 et d’éléments du programme de travail de la Plateforme ainsi révisé, mentionné au paragraphe h) de la présente décision ;

j) D’établir la version définitive du projet de cadre stratégique pour la période allant jusqu’en 2030 et d’éléments du programme de travail de la Plateforme en tenant compte des observations visées au paragraphe i) de la présente décision, pour qu’elle l’examine et l’approuve à sa septième session.

IPBES-6/3 : Ordre du jour provisoire, date et lieu de la septième session de la Plénière

*La Plénière,*

1. *Décide* que sa septième session aura lieu du lundi 29 avril 2019 au samedi 4 mai 2019 ;

2. *Décide également* d’accepter avec gratitude l’offre du Gouvernement français d’accueillir sa septième session à Paris, sous réserve qu’un accord soit conclu à cet effet avec le pays hôte ;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive de tenir des consultations avec le Gouvernement français afin de négocier un accord avec le pays hôte, conformément à la résolution 40/243 de l’Assemblée générale et aux dispositions de l’instruction administrative ST/AI/342 de l’Organisation des Nations Unies, en vue de conclure et signer l’accord avec le pays hôte dès que possible, d’organiser sa septième session en étroite collaboration avec le pays hôte et d’inviter les membres et observateurs de la Plateforme à participer aux travaux de la session ;

4. *Invite* les membres en mesure de le faire à envisager d’accueillir sa huitième session, prévue en 2020 ;

5. *Prie* la Secrétaire exécutive, sous la direction du Bureau, de consulter les membres de la Plateforme qui pourraient, durant la période précédant sa septième session, offrir d’accueillir sa huitième session ;

6. *Prie également* la Secrétaire exécutive de lui faire rapport, à sa septième session, sur les progrès des consultations mentionnées au paragraphe 5 ci-dessus, pour qu’elle puisse adopter, à cette session, une décision sur la date et le lieu de sa huitième session ;

7. *Prend note* du projet d’ordre du jour provisoire de la septième session, qui figure dans l’annexe de la présente décision, et prie la Secrétaire exécutive d’arrêter définitivement la proposition d’organisation des travaux de cette session en tenant compte des observations reçues à sa sixième session ;

8. *Prie* la Secrétaire exécutive d’inviter les membres et observateurs qui font l’objet de la participation renforcée prévue dans la décision IPBES-5/4 à communiquer par écrit, d’ici au 1er juin 2018, des observations sur le projet d’organisation des travaux de sa septième session ;

9. *Prie également* la Secrétaire exécutive d’établir la version finale du projet d’organisation des travaux de sa septième session à la lumière des observations reçues pendant sa sixième session et des observations reçues par écrit comme suite à l’invitation visée au paragraphe 8 de la présente décision.

Annexe de la décision IPBES-6/3

Projet d’ordre du jour provisoire de la septième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

1. Ouverture de la session.

2. Questions d’organisation :

a) Adoption de l’ordre du jour et organisation des travaux ;

b) Composition de la Plateforme ;

c) Élection du Bureau.

3. Admission d’observateurs à la septième session de la Plénière de la Plateforme.

4. Vérification des pouvoirs des représentants.

5. Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2014‑2018.

6. Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques.

7. Communication, association des parties prenantes et partenariats stratégiques.

8. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme.

9. Examen de la Plateforme.

10. Deuxième programme de travail de la Plateforme.

11. Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu des futures sessions de la Plénière.

12. Dispositions institutionnelles : dispositions concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat.

13. Adoption des décisions et du rapport de la session.

14. Clôture de la session.

IPBES-6/4 : Dispositifs financiers et budgétaires

*La Plénière,*

*Se félicitant* des contributions en espèces et en nature reçues depuis sa cinquième session,

*Prenant note* de l’état des contributions en espèces et en nature reçues à ce jour et des exemples d’activités entreprises, qui figurent dans les tableaux 1, 2, 3 et 4 de l’annexe de la présente décision,

*Prenant note* *également* des annonces de contributions pour la période allant au-delà de 2017,

*Prenant note en outre* de l’état des dépenses de l’exercice biennal 2016-2017, qui figure dans les tableaux 5 et 6 de l’annexe de la présente décision, ainsi que des économies réalisées au cours de l’exercice biennal,

*Constatant* que le nombre de membres contribuant au Fonds d’affectation spéciale de la Plateforme n’a pas augmenté et se félicitant que les contributions en nature aient augmenté,

*Estimant* qu’il faut continuer à fournir des contributions financières et en nature à la Plateforme pour assurer sa viabilité à long terme,

1. *Invite* les gouvernements, les organismes des Nations Unies, le Fonds pour l’environnement mondial, d’autres organisations intergouvernementales, les parties prenantes et autres entités en mesure de le faire, notamment les organisations d’intégration économique régionale, le secteur privé et les fondations, à appuyer les activités de la Plateforme ;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive, agissant sous la direction du Bureau, de lui faire rapport à sa septième session sur les dépenses de l’exercice biennal 2017-2018 et les activités menées pour recueillir des fonds ;

3. *Adopte* le budget révisé de 2018, d’un montant de 8 554 853 dollars, qui figure au tableau 7 de l’annexe de la présente décision ;

4. *Adopte également* un projet de budget révisé pour 2019, d’un montant de 6 074 910 dollars, qui figure au tableau 8 de l’annexe de la présente décision, en notant qu’elle devra encore le réviser à sa septième session dans le contexte de l’adoption du deuxième programme de travail.

Annexe de la décision IPBES-6/4

I. État des contributions en espèces et en nature à la Plateforme

Tableau 1   
État des contributions en espèces reçues ou annoncées depuis la création de la Plateforme en avril 2012 (du 1er mai 2012 au 22 mars 2018)

*(en dollars des États-Unis)*

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Pays* | *Contributions* | | | | | | | | *Annonces de contributions* | | | | **Total** |
| *2012* | *2013* | *2014* | *2015* | *2016* | *2017* | *2018* | ***Total*** | *2018* | *2019* | *2020-2021* | ***Total*** |
| *1* | *2* | *3* | *4* | *5* | *6* | *7* | ***8*** | *9* | *10* | *11* | **12** | **13=(8)+(12)** |
| Afrique du Sud |  |  | 30 000 |  |  |  |  | **30 000** |  |  |  |  | **30 000** |
| Allemagne a | 1 736 102 | 1 298 721 | 1 850 129 | 1 582 840 | 1 119 991 | 1 270 997 | 876 353 | **9 735 133** | 621 118 | 79 627 |  | **700 745** | **10 435 878** |
| Australie |  | 97 860 |  |  | 68 706 |  |  | **166 566** |  |  |  | – | **166 566** |
| Belgique |  |  |  |  | 118 243 | 78 199 |  | **196 442** | 80 982 |  |  | 80 982 | **277 424** |
| Canada a |  | 38 914 | 36 496 | 30 098 | 30 616 | 52 619 |  | **188 743** |  |  |  | – | **188 743** |
| Chili |  |  |  | 23 136 | 14 966 | 13 710 |  | **51 812** |  |  |  | **–** | **51 812** |
| Chine |  |  | 160 000 | 60 000 | 2 005 | 398 000 |  | **620 005** |  |  |  | **–** | **620 005** |
| Danemark |  |  | 37 037 |  |  | 39 311 |  | **76 348** |  |  |  | **–** | **76 348** |
| États-Unis d’Amérique | 500 000 | 500 000 | 500 000 | 477 500 | 516 306 | 500 000 |  | **2 993 806** |  |  |  | **–** | **2 993 806** |
| Finlande |  | 25 885 | 275 626 |  |  | 9 434 |  | **310 945** |  |  |  | **–** | **310 945** |
| France a |  | 270 680 | 247 631 | 264 291 | 252 218 | 330 248 |  | **1 365 068** | 598 058 | 252 739 | 370 292 | **1 221 089** | **2 586 156** |
| Inde |  | 10 000 | 10 000 |  |  |  |  | **20 000** |  |  |  | **–** | **20 000** |
| Japon |  | 267 900 | 330 000 | 300 000 | 300 000 | 203 333 | 190 454 | **591 687** |  |  |  | **–** | **1 591 687** |
| Lettonie |  |  | 4 299 | 3 944 | 3 889 | 3 726 | 4 348 | **20 206** |  |  |  | **–** | **20 206** |
| Malaisie |  |  |  | 100 000 |  |  |  | **100 000** |  |  |  | **–** | **100 000** |
| Monaco |  |  |  |  |  | 23 697 |  | **23 697** |  |  |  | **–** | **23 697** |
| Norvège |  | 140 458 | 8 118 860 | 58 357 | 372 420 | 651 080 |  | **9 341 175** | 677 604 |  |  | **677 604** | **10 018 779** |
| Nouvelle-Zélande |  | 16 094 | 17 134 | 18 727 | 16 258 | 17 834 | 17 047 | **103 093** |  |  |  | **–** | **103 093** |
| Pays-Bas |  |  | 678 426 |  | 636 943 |  |  | **1 315 369** |  |  |  | **–** | **1 315 369** |
| République de Corée |  | 20 000 |  |  |  |  |  | **20 000** |  |  |  | **–** | **20 000** |
| Royaume-Uni |  | 1 285 694 | 1 046 145 |  | 228 956 | 193 140 | 414 630 | **3 168 565** | 250 000 | 250 000 |  | **500 000** | **3 668 565** |
| Suède a |  | 228 349 | 194 368 | 128 535 | 116 421 | 255 445 |  | **923 118** | 277 971 |  |  | **277 971** | **1 201 089** |
| Suisse |  | 76 144 | 84 793 | 84 000 | 84 000 | 84 000 | 84 000 | **496 937** |  |  |  | **–** | **496 937** |
| Union européenne |  |  |  |  |  |  |  | **–** | 1 226 994 | 1 226 994 | 2 453 988 | **4 907 975** | **4 907 975** |
| **Total** | **2 236 102** | **4 276 699** | **13 620 944** | **3 131 428** | **3 881 938** | **4 124 772** | **1 586 832** | **32 858 715** | **3 732 726** | **1 809 360** | **2 824 280** | **8 366 366** | **41 225 081** |

a La contribution du donateur comprend des composantes préaffectées. Pour de plus amples détails sur ces composantes, veuillez vous reporter à la section 1 du tableau 2.

1. La section 1 du tableau 2 montre les contributions au Fonds d’affectation spéciale reçues et annoncées pour la période 2017-2021 pour des activités prévues dans le programme de travail et le budget approuvés. La section 2 du tableau montre les contributions préaffectées reçues en espèces pour des activités contribuant à la réalisation des produits de la Plateforme mais non prévues dans le programme de travail approuvé. Il s’agit de contributions qui ont été approuvées par le Bureau pour faciliter l’organisation de réunions supplémentaires d’experts pour l’évaluation mondiale, y compris des travaux sur les savoirs autochtones et locaux, pour financer des activités de communication et pour couvrir les dépenses afférentes à la tenue de la cinquième session de la Plénière.

Tableau 2   
Contributions préaffectées en espèces reçues en 2017 et annonces de contributions pour les années 2018-2021

*(en dollars des États-Unis)*

| *Gouvernement/institution* | *Activité* | *Type d’appui* | | *Contributions reçues en  2017* | *Contributions reçues en 2018* | *Annonces de contributions pour 2018* | *Annonces de contributions pour  2019–2021* | *Montant total* | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **1. Contributions préaffectées reçues en espèces à l’appui d’activités inscrites dans le programme de travail et le budget approuvés** | | | | | | | | |
| Allemagne | Participation des pays en développement à la cinquième session de la Plénière à Bonn (Allemagne) | Réunions | | 106 157 |  |  |  | 106 157 | |
| Allemagne | Coût d’un consultant (P-3) pour le groupe d’appui technique pour l’évaluation mondiale | Appui technique | | 90 726 | 106 166 |  | 79 627 | 276 520 | |
| Allemagne | Participation des pays en développement à la sixième session de la Plénière à Medellin, Colombia | Réunions | |  | 149 068 |  |  | 149 068 | |
| Canada | Évaluation mondiale [produit 2 c)] | Produits | 23 328 | |  |  |  | 23 328 | |
| France (Agence française pour la biodiversité) | Évaluation mondiale [produit 2 c)] | Produits | 82 938 | |  | 105 798 | 76 409 | 264 494 | |
| France (Agence française pour la biodiversité) | Évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes [produit 3 b) ii)] | Produits | | |  | 82 287 | 182 207 | 264 494 | |
| France (Agence française pour la biodiversité) | Évaluation thématique de l’usage durable des espèces sauvages [produit 3 b) iii)] | Produits | | |  | 82 287 | 182 207 | 264 494 | |
| France (Agence française pour la biodiversité) | Évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des valeurs [produit 3 d)] | Produits | | |  | 82 287 | 182 207 | 264 494 | |
| Suède | Frais de voyage et indemnités des participants aux réunions de la Plateforme issus de pays en développement | Réunions |  | |  | 95 178 |  | 95 178 | |
| **Total partiel** |  |  | | **303 150** | **255 235** | **447 837** | **702 658** | **1 708 879** | |
|  |  |  | |  |  |  |  |  | |
| **2. Contributions préaffectées reçues en espèces à l’appui d’activités prévues dans le programme de travail mais non inscrites dans le budget approuvé** | | | | | | | | |
| Allemagne | Coûts de la tenue de la cinquième session de la Plénière | Réunions | | 466 569 |  |  |  | 466 569 | |
| Allemagne | Gestion de l’image, création d’un site Web et application téléphonique | Sensibilisation | | 21 345 |  |  |  | 21 345 | |
| Allemagne | Coûts supplémentaires liés à la transformation d’un emploi à  mi-temps en emploi à plein temps pour le poste d’assistant pour les systèmes d’information (G-6) approuvé par la Plénière à sa cinquième session pour une durée de deux ans | Personnel | | 30 000 |  | 30 000 |  | 60 000 | |
| Allemagne | Réunion consacrée à un chapitre de l’évaluation mondiale [produit 2 c)] | Réunions | | 56 564 |  |  |  | 56 564 | |
| Royaume-Uni | Réunion consacrée à un chapitre de l’évaluation mondiale [produit 2 c)] | Réunions | | 38 466 |  |  |  | 38 466 | |
| États-Unis d’Amérique | Réunion consacrée à un chapitre de l’évaluation mondiale [produit 2 c)] | Réunions | | 25 000 |  |  |  | 25 000 | |
| Norvège | Appui à la réunion de rédaction du résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation mondiale [produit 2 c)] | Produits | 43 920 | |  |  |  | 44 952 | |
| **Total partiel** |  |  | | **681 863** | – | **30 000** | – | **711 863** | |
| **Total** |  |  | | **985 013** | **255 235** | **477 837** | **702 658** | **2 420 743** | |

1. Le tableau 3 indique les autres contributions en nature reçues en 2017 et les valeurs correspondantes en dollars des États-Unis, telles que fournies ou évaluées en fonction des coûts équivalents dans le programme de travail, s’ils sont disponibles. Ces contributions prennent la forme d’un appui direct, qui n’est donc pas versé au fonds d’affectation spéciale, fourni par le donateur pour des activités prévues dans le programme de travail (section 1) ou organisées à l’appui de celui-ci, telles que l’appui technique, la fourniture d’installations pour les réunions et l’appui local.

Tableau 3   
Contributions en nature reçues au 8 décembre 2017

*(en dollars des États-Unis)*

| *Gouvernement/institution* | *Activité* | *Type d’appui* | *Valeur estimative correspondante en 2017* |
| --- | --- | --- | --- |
| **1. Contributions en nature à l’appui des activités approuvées et chiffrées du programme de travail** | | | |
| PNUE | Détachement à la Plateforme d’un administrateur de programme P-4 (chef du programme de travail) | Appui au personnel | 222 100 |
| Norvège | Groupe d’appui technique pour l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités [produits 1 a) et b)] | Appui technique | 230 000 |
| Norvège | Appui à la tenue de la cinquième réunion de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités à Trondheim (Norvège) en avril 2017 [produit 1 a)] | Installations pour réunions | 7 500 |
| UNESCO | Groupe d’appui technique pour l’équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux [produit 1 c)] | Appui technique | 150 000 |
| Colombie | Appui à la tenue de la cinquième réunion de l’équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux à Pereira (Colombie) en mai 2017 [produit 1 c)] | Installations pour réunions, restauration, appui local | 5 200 |
| République de Corée | Groupe d’appui technique pour l’équipe spéciale sur les connaissances et les données [produit 1 d)] | Appui technique | 300 000 |
| République de Corée | Appui à la réunion du groupe de travail sur les connaissances et les données tenue sur les indicateurs à Séoul en décembre 2017 [produit 1 d)] | Installations pour réunions, restauration, frais de voyage et appui local | 88 507 |
| Université de Reading, Royaume-Uni | Appui à la réunion du groupe de travail sur les connaissances et les données tenue sur la production de connaissances [produit 1 d)] | Installations pour réunions, restauration, appui local | 20 137 |
| Afrique du Sud | Groupe d’appui technique pour l’évaluation régionale pour l’Afrique [produit 2 b)] | Appui technique | 150 000 |
| Colombie | Groupe d’appui technique pour l’évaluation régionale pour les Amériques [produit 2 b)] | Appui technique | 150 000 |
| Japon | Groupe d’appui technique pour l’évaluation régionale pour l’Asie et le Pacifique [produit 2 b)] | Appui technique | 150 000 |
| Japon | Appui à la troisième réunion d’auteurs de l’évaluation régionale pour l’Asie et le Pacifique [produit 2 b)] | Installations pour réunions, restauration | 66 000 |
| Suisse | Groupe d’appui technique pour l’évaluation régionale pour l’Europe et l’Asie centrale [produit 2 b)] | Appui technique | 150 000 |
| Afrique du Sud | Appui à la deuxième réunion d’auteurs du groupe d’experts pour l’évaluation mondiale [produit 2 c)] | Installations pour réunions et appui local | 55 470 |
| FAO | Appui à la troisième réunion d’auteurs de l’évaluation de la dégradation et de la restauration des terres [produit 3 b) i)] | Installations pour réunions, restauration et appui local | 15 000 |
| Pays-Bas | Groupe d’appui technique pour l’évaluation de l’analyse des scénarios et la modélisation [produit 3 c)] | Appui technique | 572 519 |
| Nouvelle-Zélande | Appui à la réunion sur les scénarios et la modélisation tenue à Auckland (Nouvelle-Zélande) en septembre 2017 [produit 3 c)] | Installations pour réunions, restauration et appui local | 77 000 |
| Mexique | Appui technique pour les travaux sur les valeurs apporté par l’Université nationale autonome du Mexique avec l’appui de l’Agence allemande de coopération internationale/ValuES [produit 3 d)], financé par l’Initiative internationale pour le climat du Ministère fédéral allemand de l’environnement | Appui technique | 55 000 |
| PNUE-WCMC | Appui technique aux travaux sur le catalogue des évaluations et le catalogue d’outils et de méthodes d’appui à l’élaboration des politiques [produits 4 a) et 4 c)] | Appui technique | 60 000 |
| PNUE-WCMC | Appui à l’amélioration du catalogue d’outils et de méthodes d’appui à l’élaboration des politiques [produit 4 c)] | Appui technique | 48 000 |
| Design+ | Appui à la communication [produit 4 d)] | Services de conception graphique | 1 500 |
| Ana Belluscio | Appui à la communication [produit 4 d)] | Appui à la communication régionale | 700 |
| **Total partiel** |  |  | **2 574 633** |
| **2. Contributions en nature à l’appui du programme de travail approuvé** | | | |
| République de Corée | Appui aux experts de la Plateforme pour participer aux manifestations ayant trait à la Plateforme | Appui au titre des voyages | 83 897 |
| Norvège | Appui à la réunion du dialogue régional tenue à Cartagena (Colombie) en août 2017 [produit 1 b)] | Interprétation | 4 127 |
| Norvège | Appui à la réunion du dialogue régional tenue à Addis-Abeba en août 2017 [produit 1 b)] | Interprétation | 4 224 |
| UNESCO | Appui à l’impression des comptes rendus de l’atelier sur les savoirs autochtones et locaux pour l’Asie et le Pacifique | Sensibilisation et communication | 6 337 |
| PNUE-WCMC | Appui à la poursuite de l’élaboration du guide pour les évaluations et du glossaire [produit 2 a)] | Appui technique, sensibilisation et communication | 46 000 |
| Norvège | Appui à l’atelier sur le renforcement des capacités tenu au titre de l’évaluation pour l’Afrique en Afrique du Sud en février 2017 [produit 2 b)] | Installations pour réunions et appui au titre des voyages | 30 344 |
| France (Ministère de l’Europe et des affaires étrangères) | Appui fourni à l’évaluation régionale pour l’Afrique sous la forme du détachement temporaire d’un consultant francophone au groupe d’appui technique [produit 2 b)] | Interprétation et traduction | 11 300 |
| Université de Berne (Suisse) | Appui à la troisième réunion d’auteurs de l’évaluation régionale pour l’Europe et l’Asie centrale [produit 2 b)] | Installations pour réunions, restauration | 2 603 |
| Université de Berne (Suisse) | Appui à la réunion sur la rédaction du résumé à l’intention des décideurs pour l’évaluation régionale pour l’Europe et l’Asie centrale [produit 2 b)] | Installations pour réunions, restauration | 1 800 |
| Norvège | Appui à une réunion consacrée à un chapitre de l’évaluation mondiale [produit 2 c)] | Installations pour réunions, restauration et appui local | 51 130 |
| France (Ministère de l’Europe et des affaires étrangères) | Appui à une réunion consacrée à un chapitre de l’évaluation mondiale [produit 2 c)] | Installations pour réunions, frais de voyage et appui local | 10 790 |
| France (Fondation pour la recherche sur la biodiversité) | Appui à une réunion consacrée à un chapitre de l’évaluation mondiale [produit 2 c)] | Installations pour réunions, frais de voyage et appui local | 11 118 |
| Ministère fédéral allemand de l’environnement, par l’intermédiaire de l’Agence allemande de coopération internationale/ValuES | Appui à une réunion tenue conjointement sur les savoirs autochtones et locaux et sur les valeurs et les indicateurs dans le cadre de l’évaluation mondiale [produit 2 c)] | Appui au titre des voyages | 11 690 |
| Hongrie | Appui à une réunion tenue conjointement sur les savoirs autochtones et locaux et sur les valeurs et les indicateurs dans le cadre de l’évaluation mondiale [produit 2 c)] | Installations pour réunions, restauration et appui local | 17 000 |
| SwedBio | Appui à une réunion tenue conjointement sur les savoirs autochtones et locaux et sur les valeurs et les indicateurs dans le cadre de l’évaluation mondiale [produit 2 c)] | Appui au titre des voyages | 31 510 |
| Oppla | Fourniture d’une architecture Web prête à l’emploi comme base pour le catalogue des outils et méthodes d’appui à l’élaboration des politiques [produit 4 c)] | Logiciels et appui technique | 150 000 |
| Pays-Bas | Appui à la Plateforme pour la tenue de la réunion sur l’évaluation mondiale à La Haye [produit 2 c)] |  | 19 000 |
| UICN | Appui aux fins de la participation des parties prenantes [produit 4 d)] | Appui technique | 75 000 |
| Future Earth | Appui aux travaux sur l’évaluation [produit 3 d)] |  | 49 000 |
| Future Earth | Appui à l’équipe spéciale sur la production de connaissances et de données [produit 1 d)] |  | 31 544 |
| **Total partiel** |  |  | **648 414** |
| **Total (1+2)** |  |  | **3 223 047** |

1. En 2017, la Plateforme a continué de promouvoir des activités à l’appui de ses objectifs de renforcement des capacités et de production de connaissances. Le tableau 4 présente des exemples dont le secrétariat a été informé.

Tableau 4   
Exemples d’activités entreprises sous l’impulsion de la Plateforme en 2017

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Gouvernement donateur/  institution donatrice* |  | *Chef de projet* | *Activité* |
| Allemagne/International Climate Initiative (IKI) du Ministère fédéral allemand de l’environnement |  | Université de Bonn | Projet d’appui au renforcement des capacités relatives à la Plateforme en Afrique de l’Ouest (WABES ; 2,5 millions d’euros) |
| Belmont Forum/ BiodivERsA |  | Consortiums de recherche internationaux | Appel international conjoint à des projets de recherche sur les scénarios et la modélisation de la biodiversité et des services écosystémiques (25 millions d’euros, y compris 5 millions pour le cadre de recherche de l’Union européenne) |
| Agence fédérale pour la protection de la nature, Ministère fédéral allemand de l’environnement |  | Institut für Biodiversität – Netzwerk e.V. (Institut pour la biodiversité – Réseau) | Ateliers de renforcement des capacités ayant trait à la Plateforme en Europe orientale et Asie centrale (460 000 dollars) |
| UfZ Leipzig |  | Groupe d’experts sur la science et la politique | Atelier intitulé « 5 years of IPBES - reflecting the achievements and challenges and identifying needs for its review towards a 2nd work programme », Leipzig (Allemagne), octobre 2017 |
| UfZ Leipzig |  | Network-Forum for Biodiversity Research Germany (NeFo) | Atelier intitulé « IPBES Function on Policy Support Tools and Methodologies – options for future activities », Leipzig (Allemagne), janvier 2018 |
| Ministère fédéral allemand de l’éducation et de la recherche (BMBF), Centre hongrois de recherche écologique (MTA-ÖK), Plateforme scientifique et politique de l’Académie suisse des sciences, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) |  | Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) Institut d’écologie et de botanique du Centre hongrois de recherche écologique (MTA-ÖK) Network Forum for Biodiversity Research Germany (NeFo) | Quatrième consultation paneuropéenne des parties prenantes de la Plateforme (PESC-4) intitulée « Bringing together biodiversity stakeholders from Europe and Central Asia in support of the Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services », Vácrátót (Hongrie), juin 2017 |
| PNUD |  | Appui technique | Appui au renforcement des capacités régionales et nationales dans le cadre du Réseau sur la biodiversité et les services écosystémiques (BES-Net) [produits 1 a) et b)] (545 138 dollars) |
| PNUD |  | Appui technique | Appui technique, et en ligne au renforcement des capacités regionales et nationales dans le cadre du Réseau sur la biodiversité et les services écosystémiques (BES-Net) [produits 1 a) et b)] (356 005 dollars) |
| **Total** |  |  | **33,8 millions de dollars** |

II. Dépenses de 2016

1. On trouvera dans le tableau 5 l’état définitif des dépenses de 2016, au regard du budget de 2016 approuvé par la Plénière à sa quatrième session (décision IPBES-4/2).

Tableau 5   
État définitif des dépenses de 2016

*(en dollars des États-Unis)*

| *Poste de dépenses* | *Budget approuvé  pour 2016* | *Dépenses  de 2016* | *Solde* |
| --- | --- | --- | --- |
| **1. Réunions des organes de la Plateforme** |  |  |  |
| **1.1 Sessions de la Plénière** |  |  |  |
| Frais de voyage des participants à la quatrième session de la Plénière (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance) | 500 000 | 385 684 | 114 316 |
| Services de conférence (traduction, édition et interprétation) | 765 000 | 774 689 | (9 689) |
| Services d’établissement des rapports de la Plénière | 65 000 | 52 799 | 12 201 |
| Services de sécurité pour la Plénière | 100 000 | 3 268 | 96 732 |
| **Total partiel 1.1, Sessions de la Plénière** | **1 430 000** | **1 216 440** | **213 560** |
|  |  |  |  |
| **1.2 Sessions du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire** |  |  |  |
| Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux sessions du Bureau | 70 900 | 57 894 | 13 006 |
| Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux sessions du Groupe d’experts | 240 000 | 144 871 | 95 129 |
| **Total partiel 1.2, Sessions du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire** | **310 900** | **202 765** | **108 135** |
|  |  |  |  |
| **1.3 Frais de voyage du Président pour représenter la Plateforme** | **25 000** | 0 | 25 000 |
| **Total partiel 1, Réunions des organes de la Plateforme** | **1 765 900** | **1 419 204** | **346 696** |
|  |  |  |  |
| **2. Mise en œuvre du programme de travail** |  |  |  |
| **2.1 Objectif 1 : Renforcer les capacités et les connaissances concernant l’interface science-politique pour que la Plateforme puisse s’acquitter de ses principales fonctions** | **1 317 500** | **926 445** | **391 055** |
| Produit 1 a) Besoins en matière de renforcement des capacités | 231 250 | 119 885 | 111 365 |
| Produit 1 b) Activités de renforcement des capacités | 450 000 | 393 299 | 56 701 |
| Produit 1 c) Savoirs autochtones et locaux | 475 000 | 382 154 | 92 846 |
| Produit 1 d) Connaissances et données | 161 250 | 31 107 | 130 143 |
| **2.2 Objectif 2 : Renforcer l’interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial ainsi que de manière transversale** | **1 598 750** | **1 166 820** | **431 930** |
| Produit 2 a) Guide d’évaluation | 50 000 | – | 50 000 |
| Produit 2 b) Évaluations régionales et sous-régionales | 1 012 500 | 918 881 | 93 619 |
| Produit 2 c) Évaluation mondiale | 536 250 | 247 939 | 288 311 |
| **2.3 Objectif 3 : Renforcer l’interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques s’agissant des questions thématiques et méthodologiques** | **651 500** | **347 923** | **303 577** |
| Produit 3 a) Évaluation de la pollinisation | 117 000 | 3 040 | 113 960 |
| Produit 3 b) i) Évaluation de la dégradation et de la restauration des terres | 187 500 | 122 693 | 64 807 |
| Produit 3 b) ii) Évaluation des espèces exotiques envahissantes | – | – | – |
| Produit 3 b) iii) Évaluation de l’usage durable des espèces sauvages | 80 000 | 50 850 | 29 150 |
| Produit 3 c) Outils d’appui à l’élaboration des politiques pour les scénarios et la modélisation | 217 000 | 141 832 | 75 168 |
| Produit 3 d) Outils d’appui à l’élaboration des politiques pour les valeurs | 50 000 | 29 508 | 20 492 |
| **2.4 Objectif 4 : Faire connaître et évaluer les activités, produits et conclusions de la Plateforme** | **275 000** | **59 294** | **215 706** |
| Produit 4 a) Catalogue des évaluations | 30 000 | 7 099 | 22 901 |
| Produit 4 c) Catalogue d’outils et de méthodes d’appui à l’élaboration des politiques | 30 000 | 15 000 | 15 000 |
| Produit 4 d) Communication et participation des parties prenantes | 215 000 | 37 195 | 177 805 |
| Produit 4 e) Examen de la Plateforme | – | – | – |
| **Total partiel 2, Mise en œuvre du programme de travail** | **3 842 750** | **2 500 482** | **1 342 268** |
|  |  |  |  |
| **3. Secrétariat** |  |  |  |
| 3.1 Personnel du secrétariat | 1 812 300 | 1 207 519 | 604 781 |
| 3.2 Dépenses de fonctionnement (autres que les dépenses de personnel) | 262 500 | 192 183 | 70 317 |
| **Total partiel 3, Secrétariat (dépenses de personnel et de fonctionnement)** | **2 074 800** | **1 399 703** | **675 097** |
| Total partiel, 1+2+3 | 7 683 450 | 5 319 389 | 2 364 061 |
| Dépenses d’appui au programme (8 %) | 614 676 | 425 551 | 189 125 |
| **Coût total à la charge du Fonds d’affectation spéciale** | **8 298 126** | **5 744 941** | **2 553 185** |
| Contribution à la réserve opérationnelle | 126 873 | 126 873 | 0 |
| **Total des ressources nécessaires** | **8 424 999** | **5 871 814** | **2 553 185** |

III. Montant estimatif des dépenses de 2017

1. Le tableau 6 indique le montant estimatif des dépenses de 2017, au 31 décembre 2017, par rapport au budget de 2017 approuvé par la Plénière à sa cinquième session (décision IPBES‑5/6). Ce montant estimatif des dépenses de 2017 comprend les dépenses engagées en 2017 ainsi que les engagements en suspens souscrits au titre d’activités menées en 2017.

Tableau 6   
Montant estimatif des dépenses de 2017

*(en dollars des États-Unis)*

| *Poste de dépenses* | *Budget approuvé  pour 2017* | *Montant estimatif  des dépenses  de 2017* | *Solde estimatif* |
| --- | --- | --- | --- |
| **1. Réunions des organes de la Plateforme** |  |  |  |
| **1.1 Sessions de la Plénière** |  |  |  |
| Frais de voyage des participants à la cinquième session de la Plénière (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance) | 500 000 | 304 952 | 195 048 |
| Services de conférence (traduction, édition et interprétation) | 830 000 | 515 183 | 314 817 |
| Services d’établissement des rapports de la Plénière | 65 000 | 46 230 | 18 770 |
| Services de sécurité pour la Plénière | 100 000 | 32 729 | 67 271 |
| **Total partiel 1.1, Sessions de la plénière** | **1 495 000** | **899 094** | **595 906** |
|  |  |  |  |
| **1.2 Sessions du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire** |  |  |  |
| Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux sessions du Bureau | 70 900 | 48 290 | 22 610 |
| Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux sessions du Groupe d’experts | 170 000 | 159 597 | 10 403 |
| **Total partiel 1.2, Sessions du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire** | **240 900** | **207 887** | **33 013** |
|  |  |  |  |
| **1.3 Frais de voyage du Président pour représenter la Plateforme** | **25 000** | – | **25 000** |
| **Total partiel 1, Réunions des organes de la Plateforme** | **1 760 900** | **1 106 981** | **653 919** |
|  |  |  |  |
| **2. Mise en œuvre du programme de travail** |  |  |  |
| **2.1 Objectif 1 : Renforcer les capacités et les connaissances concernant l’interface science-politique pour que la Plateforme puisse s’acquitter de ses principales fonctions** | **798 000** | **728 344** | **69 656** |
| Produit 1 a) Besoins en matière de renforcement des capacités | 133 750 | 107 675 | 26 075 |
| Produit 1 b) Activités de renforcement des capacités | 375 500 | 375 500 | – |
| Produit 1 c) Savoirs autochtones et locaux | 225 000 | 197 669 | 27 331 |
| Produit 1 d) Connaissances et données | 63 750 | 47 500 | 16 250 |
| **2.2 Objectif 2 : Renforcer l’interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial ainsi que de manière transversale** | **2 635 750** | **2 366 876** | **268 874** |
| Produit 2 a) Guide d’évaluation | – | – | – |
| Produit 2 b) Évaluations régionales et sous-régionales | 2 050 000 | 2 086 540 | (36 540) |
| Produit 2 c) Évaluation mondiale | 585 750 | 280 336 | 305 414 |
| **2.3 Objectif 3 : Renforcer l’interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques s’agissant des questions thématiques et méthodologiques** | **490 000** | **433 065** | **56 935** |
| Produit 3 a) Évaluation de la pollinisation | – | – | – |
| Produit 3 b) i) Évaluation de la dégradation et de la restauration des terres | 340 000 | 280 847 | 59 153 |
| Produit 3 b) ii) Évaluation des espèces exotiques envahissantes | – | – | – |
| Produit 3 b) iii) Évaluation de l’usage durable des espèces sauvages | – | – | – |
| Produit 3 c) Outils d’appui à l’élaboration des politiques pour les scénarios et la modélisation | 100 000 | 102 218 | (2 218) |
| Produit 3 d) Outils d’appui à l’élaboration des politiques pour les valeurs | 50 000 | 50 000 | – |
| **2.4 Objectif 4 : Faire connaître et évaluer les activités, produits et conclusions de la Plateforme** | **235 000** | **211 836** | **23 164** |
| Produit 4 a) Catalogue des évaluations | 30 000 | 30 000 | – |
| Produit 4 c) Catalogue d’outils et de méthodes d’appui à l’élaboration des politiques | 30 000 | 30 000 | – |
| Produit 4 d) Communication et participation des parties prenantes\* | 175 000 | 151 836 | 23 164 |
| Produit 4 e) Examen de la Plateforme | – | – | – |
| **Total partiel 2, Mise en œuvre du programme de travail** | **4 158 750** | **3 740 121** | **418 629** |
|  |  |  |  |
| **3. Secrétariat** |  |  |  |
| 3.1 Personnel du secrétariat | 1 917 000 | 1 197 715 | 719 285 |
| 3.2 Dépenses de fonctionnement (autres que les dépenses de personnel) | 249 250 | 204 750 | 44 500 |
| **Total partiel 3, Secrétariat (dépenses de personnel et de fonctionnement)** | **2 166 250** | **1 402 465** | **763 785** |
| Total partiel, 1+2+3 | 8 085 900 | 6 249 567 | 1 836 333 |
| Dépenses d’appui au programme (8 %) | 646 872 | 499 965 | 146 907 |
| **Coût total à la charge du Fonds d’affectation spéciale** | **8 732 772** | **6 749 533** | **1 983 239** |
| Contribution à la réserve opérationnelle |  |  |  |
| **Total des ressources nécessaires** | **8 732 772** | **6 749 533** | **1 983 239** |

\* Les montants relatifs à la communication, qui s’élèvent à 68 000 dollars pour les évaluations régionales [produit 2 b)] et 17 000 dollars pour l’évaluation de la dégradation et de la restauration des terres [produit 3 b) i)], ont été transférés au budget de la communication [produit 4 d)].

IV. Budget pour 2018

Tableau 7   
Budget pour 2018

*(en dollars des États-Unis)*

| **Poste de dépenses** | **Budget pour 2018** |
| --- | --- |
| **Réunions des organes de la Plateforme** |  |
| **1.1 Sessions de la Plénière** |  |
| Frais de voyage des participants à la sixième session de la Plénière  (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance) | 500 000 |
| Services de conférence (traduction, édition et interprétation) | 1 065 000 |
| Services d’établissement des rapports de la Plénière | 65 000 |
| Services de sécurité pour la Plénière | 100 000 |
| **Total partiel 1.1, Sessions de la Plénière** | **1 730 000** |
|  |  |
| **1.2 Sessions du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire** |  |
| Frais de voyage et coût des réunions pour les participants  à deux sessions du Bureau | 70 900 |
| Frais de voyage et coût des réunions pour les participants  à deux sessions du Groupe d’experts | 170 000 |
| **Total partiel 1.2, Sessions du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire** | **240 900** |
|  |  |
| **1.3 Frais de voyage du Président pour représenter la Plateforme** | 30 000 |
| **Total partiel 1, Réunions des organes de la Plateforme** | **2 000 900** |
|  |  |
| **2. Mise en œuvre du programme de travail** |  |
| **2.1 Objectif 1 : Renforcer les capacités et les connaissances concernant l’interface science-politique pour que la Plateforme puisse s’acquitter de ses principales fonctions** | **861 250** |
| Produit 1 a) Besoins en matière de renforcement des capacités | 133 750 |
| Produit 1 b) Activités de renforcement des capacités | 450 000 |
| Produit 1 c) Savoirs autochtones et locaux | 213 750 |
| Produit 1 d) Connaissances et données | 63 750 |
| **2.2 Objectif 2 : Renforcer l’interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial ainsi que de manière transversale** | **1 310 000** |
| Produit 2 a) Guide d’évaluation | – |
| Produit 2 b) Évaluations régionales et sous-régionales | 285 000 |
| Produit 2 c) Évaluation mondiale | 1 025 000 |
| **2.3 Objectif 3 : Renforcer l’interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques s’agissant des questions thématiques et méthodologiques** | **921 250** |
| Produit 3 a) Évaluation de la pollinisation | – |
| Produit 3 b) i) Évaluation de la dégradation et de la restauration des terres | 71 250 |
| Produit 3 b) ii) Évaluation des espèces exotiques envahissantes | – |
| Produit 3 b) iii) Évaluation de l’usage durable des espèces sauvages (première année) | 375 000 |
| Produit 3 c) Outils d’appui à l’élaboration des politiques pour les scénarios et la modélisation | 100 000 |
| Produit 3 d) Outils d’appui à l’élaboration des politiques pour les valeurs (première année) | 375 000 |
| **2.4 Objectif 4 : Faire connaître et évaluer les activités, produits et conclusions de la Plateforme** | **559 160** |
| Produit 4 a) Catalogue des évaluations | 10 000 |
| Produit 4 c) Catalogue d’outils et de méthodes d’appui à l’élaboration des politiques | 100 000 |
| Produit 4 d) Communication et participation des parties prenantes | 311 000 |
| Produit 4 e) Examen de la Plateforme | 138 160 |
| **Total partiel 2, Mise en œuvre du programme de travail** | **3 651 660** |
|  |  |
| **3. Secrétariat** |  |
| 3.1 Personnel du secrétariat | **2 017 600** |
| 3.2 Dépenses de fonctionnement  (autres que les dépenses de personnel) | **251 000** |
| **Total partiel 3, secrétariat (dépenses de personnel et de fonctionnement)** | **2 268 600** |
| Total partiel, 1+2+3 | 7 921 160 |
| Dépenses d’appui au programme (8 %) | 633 693 |
| **Coût total à la charge du Fonds d’affectation spéciale** | **8 554 853** |
| **Total des ressources nécessaires** | **8 554 853** |

V. Projet de budget pour 2019

Tableau 8   
Projet de budget pour 2019

*(en dollars des États-Unis)*

| *Poste de dépenses* | *Budget pour 2019* |
| --- | --- |
| **Réunions des organes de la Plateforme** |  |
| **1.1 Sessions de la Plénière** |  |
| Frais de voyage des participants à la septième session de la Plénière (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance) | 500 000 |
| Services de conférence (traduction, édition et interprétation) | 830 000 |
| Services d’établissement des rapports de la Plénière | 65 000 |
| Services de sécurité pour la Plénière | 100 000 |
| **Total partiel 1.1, Sessions de la Plénière** | **1 495 000** |
|  |  |
| **1.2 Sessions du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire** |  |
| Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux sessions du Bureau | 70 900 |
| Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux sessions du Groupe d’experts | 170 000 |
| **Total partiel 1.2, Sessions du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire** | **240 900** |
|  |  |
| **1.3 Frais de voyage du Président pour représenter la Plateforme** | **30 000** |
| **Total partiel 1, Réunions des organes de la Plateforme** | **1 765 900** |
|  |  |
| **2. Mise en œuvre du programme de travail** |  |
| **2.1 Objectif 1 : Renforcer les capacités et les connaissances concernant l’interface science-politique pour que la Plateforme puisse s’acquitter de ses principales fonctions** | **91 667** |
| Produit 1 a) Besoins en matière de renforcement des capacités | 29 167 |
| Produit 1 b) Activités de renforcement des capacités | – |
| Produit 1 c) Savoirs autochtones et locaux | 62 500 |
| Produit 1 d) Connaissances et données | – |
| **2.2 Objectif 2 : Renforcer l’interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial ainsi que de manière transversale** | **113 750** |
| Produit 2 a) Guide d’évaluation | – |
| Produit 2 b) Évaluations régionales et sous-régionales | – |
| Produit 2 c) Évaluation mondiale | 113 750 |
| **2.3 Objectif 3 : Renforcer l’interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques s’agissant des questions thématiques et méthodologiques** | **1 265 000** |
| Produit 3 a) Évaluation de la pollinisation | – |
| Produit 3 b) i) Évaluation de la dégradation et de la restauration des terres | – |
| Produit 3 b) ii) Évaluation des espèces exotiques envahissantes (première année) | 375 000 |
| Produit 3 b) iii) Évaluation de l’usage durable des espèces sauvages | 395 000 |
| Produit 3 c) Outils d’appui à l’élaboration des politiques pour les scénarios et la modélisation | 100 000 |
| Produit 3 d) Outils d’appui à l’élaboration des politiques pour les valeurs (première année) | 395 000 |
| **2.4 Objectif 4 : Faire connaître et évaluer les activités, produits et conclusions de la Plateforme** | **120 000** |
| Produit 4 a) Catalogue des évaluations | – |
| Produit 4 c) Catalogue d’outils et de méthodes d’appui à l’élaboration des politiques | – |
| Produit 4 d) Communication et participation des parties prenantes | 112 500 |
| Produit 4 e) Examen de la Plateforme | 7 500 |
| **Total partiel 2, Mise en œuvre du programme de travail** | **1 590 417** |
|  |  |
| **3. Secrétariat** |  |
| 3.1 Personnel du secrétariat | **2 017 600** |
| 3.2 Dépenses de fonctionnement (autres que les dépenses de personnel) | **251 000** |
| **Total partiel 3, secrétariat (dépenses de personnel et de fonctionnement)** | **2 268 600** |
| Total partiel, 1+2+3 | 5 624 917 |
| Dépenses d’appui au programme (8 %) | 449 993 |
| **Coût total à la charge du Fonds d’affectation spéciale** | **6 074 910** |
|  |  |
| **Total des ressources nécessaires** | **6 074 910** |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. IPBES/6/2. [↑](#footnote-ref-1)
2. IPBES/6/INF/12. [↑](#footnote-ref-2)
3. IPBES/6/INF/13. [↑](#footnote-ref-3)
4. IPBES/6/INF/14. [↑](#footnote-ref-4)
5. IPBES/6/INF/11. [↑](#footnote-ref-5)
6. Décision IPBES-4/1, annexe I, par. 3. [↑](#footnote-ref-6)
7. IPBES/6/15/Add.1. [↑](#footnote-ref-7)
8. IPBES/6/INF/3/Rev.1. [↑](#footnote-ref-8)
9. IPBES/6/15/Add.2. [↑](#footnote-ref-9)
10. IPBES/6/INF/4/Rev.1. [↑](#footnote-ref-10)
11. IPBES/6/15/Add.3. [↑](#footnote-ref-11)
12. IPBES/6/INF/5/Rev.1. [↑](#footnote-ref-12)
13. IPBES/6/15/Add.4. [↑](#footnote-ref-13)
14. IPBES/6/INF/6/Rev.1. [↑](#footnote-ref-14)
15. IPBES/6/15/Add.5. [↑](#footnote-ref-15)
16. IPBES/6/INF/1/Rev.1. [↑](#footnote-ref-16)
17. Décision IPBES-3/3, annexe I. [↑](#footnote-ref-17)
18. Décision IPBES-3/3, annexe I. [↑](#footnote-ref-18)
19. Décision IPBES-5/1, annexe IV. [↑](#footnote-ref-19)
20. IPBES/6/INF/15. [↑](#footnote-ref-20)
21. IPBES/6/INF/18. [↑](#footnote-ref-21)
22. Décision IPBES-3/3, annexe I. [↑](#footnote-ref-22)
23. IPBES/6/INF/16. [↑](#footnote-ref-23)
24. IPBES/6/INF/32. [↑](#footnote-ref-24)
25. IPBES/6/10. [↑](#footnote-ref-25)